

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'UFR DES SCIENCES DE SANTE SEANCE PLENIERE DU 20 SEPTEMBRE 2016

Les membres du conseil se réunissent en séance plénière le **mardi 20 Septembre 2016, à 18h00 en salle R01** Ferdinand Cabanne, sous la présidence du Professeur F. HUET.

### **Membres présents :**

#### **Collège A :**

Mmes L. Duvillard, E. Kohli

MM Y. Artur, C. Coutant, F. Huet, E. Lesniewska, M. Maynadié, P. Ortega-Deballon

#### **Collège B :**

MM S. Audia, D. Carnet, F. Lirussi,

#### **Collège P :**

M. L.-S. Aho-Glele,

### **Etudiants circonscription médecine :**

Mme M. Andre

MM M. Binet, M. Cotte

### **Etudiants circonscription pharmacie :**

Mmes L. Cauquil, C. Schirrer

M. A. Georges

### **Etudiants circonscription maïeutique :**

Mme M. Nicod

### **Collège BIATSS :**

Mme C. Segado

M. D. Erimund

### **Personnalités Extérieures :**

Mmes P. Faivre, C. Henriot

M. J.-F. Gerrard-Varet

### **Invités à titre consultatif :**

Mmes M.-C. Busson, B. Gaubil, C. Tournay-Dupont

MM J.-N. Beis, H. Devilliers, S. Manfredi, J.-P. Quenot

### **Membres excusés :**

Mmes F. Goirand, F. Jandin, F. Tenenbaum

M. E. Samain

### **Absents:**

Mmes A.-L. Atchia, E. Atlan, M.-C. Brindisi, B. Cluzel, A. Fraichard, J. Gressard, M.-H. Guignard, M.-C.

Lorriaux, M. Rochelet, M. Sovcik, C. Thauvin,

MM C. Andres, V. Lefebvre, J. Plassard, N. Renardet, P. Richebourg

### **Pouvoirs :**

C. Basset à F. Lirussi

C. Binquet à F. Huet

## ORDRE DU JOUR

### **Accueil des nouveaux enseignants et présentation du nouvel organigramme de l'UFR**

#### **I- Approbation du compte-rendu du Conseil d'UFR du 28 Juin 2016**

#### **II- INFORMATIONS GENERALES**

- **Calendriers élections**
- **Décrets et Arrêtés parus pendant l'été**
- **Informations diverses**
- Vigipirate : Consignes de sécurité
- Antenne ordinale dans l'UFR
- Ecole Inserm 2016-2017
- 4L Trophy
- Ouverture de 40 emplois de CCA en Médecine Générale
- Le numérique en Santé

#### **III- SCOLARITE**

- Approbation du Compte-rendu du comité pédagogique médecine du 13 septembre
- Semestre Rebond
- PACES (réunion du 15/09/16)

#### **IV- REVISION DES EFFECTIFS 2017 + LOCALISATION DES POSTES DE CCA/AHU AU 02/11/2016**

#### **V- LOCAUX**

#### **VI- FINANCES**

- Dotation 2016-2017
- BR3
- Tarifs

#### **VII- UMDPCS**

- Changement de responsable
- Tarif administratif unique pour DU-DIU

#### **VIII- QUESTIONS DIVERSES**

Le Doyen ouvre la séance à 18h00 et accueille les personnels promus au 1<sup>er</sup> Septembre 2016 et leur demande de présenter brièvement leurs implications en matière d'enseignement, d'activité clinique et de recherche.

## PU-PH :

**Sylvain LADOIRE**, excusé

MCU-PH en cancérologie au Centre de Lutte Contre le Cancer Georges François Leclerc (CGFL) à Dijon depuis 2012, sa discipline universitaire est la cytologie-histologie. Il a effectué l'ensemble de son parcours universitaire et post universitaire à Dijon. En matière de Recherche, il coordonne l'activité de recherche translationnelle au sein de l'équipe 1 (Chimiothérapie et réponse immunitaire) du Pr. Ghiringhelli, au sein de l'Unité INSERM 866. Cette activité lui permet de développer une recherche servant de passerelle entre l'expérimentation fondamentale et préclinique développée dans l'équipe et les cancérologues cliniciens et anatomopathologistes impliqués dans la prise en charge des patients porteurs de tumeurs solides.

Il exerce son activité clinique au sein du département d'oncologie médicale du CGFL. Il s'occupe notamment de la prise en charge des cancers du sein ainsi que de la cancérologie urologique. En enseignement, le candidat est membre élu du conseil de l'UFR Médecine puis des Sciences de Santé depuis 2012, membre du bureau du Doyen de 2012 à 2014, membre du comité pédagogique depuis 2008, membre élu de la commission médicale d'établissement du CGFL.

Il est actuellement le seul enseignant en histologie de l'UFR des Sciences de Santé de Dijon. Il est notamment co-responsable du cycle des conférences iECN pour les étudiants de DFASM 1 et 2.

## **Sylvain MANFREDI**

PH à Rennes depuis 2006, Sylvain Manfredi appartient à la sous-section Thérapeutique du CNU, son activité hospitalière étant localisée en gastroentérologie. Il est chargé d'enseignement en cancérologie digestive.

Il effectue sa recherche au sein de l'équipe INSERM U 866, orientée « recherche cliniques et épidémiologiques en cancérologie digestive ». Sa thématique de recherche concerne l'évolution de l'incidence et de la prise en charge des cancers digestifs : cancers colorectaux, métastases hépatiques, cancers des voies biliaires, de l'œsophage et de l'intestin grêle et au CHU de Rennes.

Il a actuellement une activité de soins orientée en cancérologie digestive et en chimiothérapie ambulatoire.

M. Manfredi participe à l'Enseignement de la **cancérologie digestive et intervient dans le DES d'Hépatogastroentérologie** (3 séminaires/an), dans le **DESC** de cancérologie générale et dans le **DIU** de cancérologie Digestive. Il est co-responsable de l'e-learning de cancérologie digestive à destination des hôpitaux du grand Ouest et donne des cours d'hépatogastroentérologie en IFSI, Maïeutique, Odontologie). Il participe aux enseignements des UE 8, 9, 10, 11 ainsi qu'à l'UE Dépistage du Master Santé Publique et Environnement.

## **Jean-Pierre QUENOT**

PH titulaire en réanimation médicale depuis 2004, Jean-Pierre Quenot est chef du service de réanimation médicale depuis 2009.

Il assure 130 à 150 heures d'enseignements par an sur les 3 cycles des études médicales. Il est enseignant en UE 5 du DFASM, responsable et enseignant en UE optionnelle Toxicologie (DFASM 2), responsable et enseignant du module 11 de DCEM4 (Sécurité du patient et risque iatrogène), enseignant en UE Ethique médicale, en module optionnel Réanimation médicale, dans les cours de pôle des DCEM2 et 3. En 3<sup>e</sup> cycle, il enseigne dans le DES de psychiatrie depuis 2013, dans le DESC de réanimation médicale depuis 2008. Il intervient également en master, en DU en médecine, pharmacie, à Paris Descartes et au Kremlin Bicêtre. Il est responsable ou co-responsable de 3 DIU avec Besançon.

## **MCU-PH :**

### **Hervé DEVILLIERS**

Hervé Devilliers est praticien hospitalier dans le service de médecine interne 2 du Professeur Besancenot. Il est membre de deux structures INSERM. Au sein de l'équipe 4 de l'UMR 866 « Epidémiologie et recherche clinique en cancérologie digestive » du Professeur Lepage depuis 2012, son thème de recherche porte sur la qualité de vie en cancérologie digestive. Il appartient également au CIC-Epidémiologie Clinique (INSERM CIC 1432), où son activité porte sur le lupus/maladies de système et les pathologies inflammatoires. Ses thèmes de recherche sont « Qualité de vie et effets thérapeutiques », « Qualité de vie et vulnérabilité », et « Etudes cliniques dans les maladies rares ».

Il a des activités cliniques en médecine interne et au centre d'investigation clinique.

Il prend la responsabilité pédagogique de l'enseignement de la LCA suite au départ en retraite de Claire Bonithon Kopp. Il participe à l'enseignement de la sémiologie générale en DFGSM3, assure des cours en MM2 ainsi que la coordination des conférences ECN de MM3. Il participe à l'enseignement de la thérapeutique en 2<sup>e</sup> cycle, à l'enseignement du module 8 en DCEM3, du module LCA-UE 12 en DFASM.

## **MCU :**

### **Mathieu GUERRIAUD**

Après avoir effectué ses études pharmaceutiques à l'Université de Bourgogne de 2004 à 2009, il obtient le diplôme d'état de docteur en pharmacie en 2010 et le doctorat d'Université en sciences en 2014.

MCU titulaire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016 en Droit pharmaceutique, Pharmacovigilance et Iatrogénie médicamenteuse, il enseigne dans ces disciplines pour la formation initiale et continue (UMDPCS) et pour les parcours industrie et officine, à l'UFR des Sciences de Santé.

Précédemment à sa titularisation, il occupait un poste de pharmacien ingénieur de recherche au sein de l'UMDPCS. Il a développé des nouvelles formations en y intégrant une pédagogie numérique et l'utilisation d'outils connectés de santé.

Il est rattaché au laboratoire CREDIMI pour sa recherche sur l'analyse de la pharmacovigilance et de l'iatrogenèse sous l'angle transdisciplinaire du droit pharmaceutique et des sciences du médicament.

Par ailleurs il est membre de la Société d'Histoire de la Pharmacie.

## MCU-MG :

### Rémy DURAND

Nommé au 1<sup>er</sup> septembre 2016 Maître de conférences associé des universités, Monsieur Durand est médecin généraliste à Corgoloin.

### Anne WALDNER

Nommée au 1<sup>er</sup> septembre 2016 Maître de conférences associé des universités, madame Waldner est médecine généraliste à Dijon, et pratique également au service d'infectiologie au CHU.

Les modifications dans les organigrammes des personnels administratifs et recherche sont présentées par Christine Tournay-Dupont. (cf : annexe 1)

Arrivée de :

- Béatrice GAUBIL qui prend la responsabilité de la scolarité et le poste de Responsable administrative adjointe suite au départ de Sylvie DIEMAND.
- Camille NICOLAS, nouvelle Responsable de la scolarité de la circonscription Pharmacie à la suite du départ en retraite de Jacqueline MARCHE.
- A l'antenne financière, Anne Janiaut traitera les missions, à la suite de Chantal Monin, et Mélanie Bernard est en charge des commandes, à la suite d'Anne Janiaut
- Aurore Quirié prend la suite de Claude Mossiat à l'U1093

## I – Approbation du compte-rendu du conseil d'UFR du 28 juin 2016.

Les étudiants demandent si, en DFGPH3, le stage pourrait débuter en février et non à Pâques. Suite à une réponse positive de Madame Kohli, le compte rendu du conseil sera modifié en ce sens.

Le compte-rendu du conseil du 28 juin est adopté à l'unanimité, en tenant compte de cette modification.

## II- Informations générales

### *Calendrier des élections :*

Les élections au conseil d'UFR se dérouleront le 29 novembre prochain. Elles concerneront uniquement le collège B de la circonscription Médecine. Le poste est vacant suite à la promotion PU-PH de Sylvain Ladoire.

### *Elections à la juridiction disciplinaire :*

Les élections à la juridiction disciplinaire des enseignants-chercheurs de Santé (Médecine, Médecine Générale et Pharmacie) auront lieu le 15 novembre 2016. Les candidatures sont à déposer pour le lundi 17 octobre au plus tard.

### *Décrets et arrêtés parus pendant l'été :*

**Courrier du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 30 juin 2016 relatif à la procédure de mise en œuvre du dispositif de dispenses de scolarité** pour les personnes ayant validé, totalement ou partiellement, des études de médecine, d'odontologie ou de pharmacie à l'étranger (cf : Annexe 2)

Cette procédure prévoit que les étudiants titulaires de diplômes étrangers de médecin, de chirurgien-dentiste ou de pharmacien ou ayant effectué des études en vue de ces diplômes se trouvent admis, après s'être classés en rang utile en PACES, à poursuivre en France les mêmes études que leur filière d'origine. Ils peuvent solliciter une dispense de scolarité d'un certain nombre d'années d'études, qui ne peut excéder la 5<sup>e</sup> année en médecine et la 4<sup>e</sup> année pour la pharmacie et l'odontologie. Ils doivent passer un examen de vérification de leurs connaissances portant sur le programme des années d'études dont ils sont dispensés, devant une commission locale.

L'expérience a montré trop d'indulgence à les inscrire directement en 6<sup>ème</sup> année. Les résultats qu'ils obtiennent aux Ecn ne sont pas à la hauteur de leurs espérances. Mme Kohli indique que le passage devant une commission est déjà ce qui se pratique en pharmacie.

A noter que ces étudiants ouvrent une place supplémentaire au numerus clausus.

**Arrêté du 8 août 2016 modifiant l'arrêté du 13 juillet 2016 fixant au titre de l'année universitaire 2016-2017 le nombre de postes offerts aux ECN en médecine par interrégion, discipline et spécialité ainsi que leur répartition par centre hospitalier universitaire (cf : Annexe 3)**

Cet arrêté permet de corriger une erreur dans l'arrêté initial :

3 postes en ophtalmologie au lieu de 1

2 postes en ORL au lieu de 0

19 postes en spécialités chirurgicales au lieu de 15

651 postes en médecine générale au lieu de 644

Soit un total général de 220 au lieu de 216.

**Arrêté du 18 juillet 2016 fixant le nombre d'étudiants de 3<sup>e</sup> cycle des études de médecine, de 3<sup>e</sup> cycle spécialisé des études pharmaceutiques et de 3<sup>e</sup> cycle long des études odontologiques susceptibles de bénéficier d'une année de recherche pour l'année universitaire 2016-2017 (cf : Annexe 4)**

Pour Dijon, 9 années recherche sont attribuées en Médecine (51 pour l'inter-région Est) et 9 sont attribuées en Pharmacie pour l'inter-région Est.

**Arrêté du 18 juillet 2016 fixant le nombre d'étudiants à admettre en 1<sup>ère</sup> année d'études préparatoires au diplôme d'Etat de masso-kinésithérapeute au titre de 2016-2017 (cf : Annexe 5)**

Le Numérus clausus de masso-kinésithérapie reste fixé à 80 à l'IFMK de Dijon, institut PRIVE. A Besançon, il est porté à 80, du fait de 20 places supplémentaires suite à l'ouverture de l'antenne de cet institut PUBLIC à Belfort-Montbéliard. Ceci crée une grande inégalité : l'enseignement est gratuit à Besançon alors qu'il est très cher à Dijon. Monsieur le Doyen a interrogé le vice-président de la Région en charge des universités ainsi que le Président de l'université de Bourgogne afin que les étudiants dijonnais puissent avoir accès à un parcours gratuit.

**DFMS et DFMSA pour 2016-2017**

Arrivée d'un étudiant étranger au titre d'un DFMSA en endocrinologie, au 1<sup>er</sup> Novembre 2016. C'est un poste purement hospitalier.

## **Informations diverses :**

### **Vigipirate : Consignes de sécurité – courrier du Président de l'Université de Bourgogne du 19 septembre 2016 (cf : Annexe 6)**

Le niveau Vigipirate renforcé est maintenu sur tout le territoire (l'Île de France et les Alpes Maritimes demeurant en Alerte attentat). La vigilance doit être extrême. Les consignes portent sur les rassemblements, le contrôle des accès, des voitures... Il est rappelé que chacun, étudiant comme personnel doit avoir sur lui en permanence des documents attestant de son identité. Ils peuvent à tout moment être demandés.

Madame Tournay-Dupont ajoute qu'un document complet a été envoyé ce jour même par mail à l'ensemble de la communauté universitaire par la Direction Générale des Services. Les fiches de procédure sont affichées dans chaque bâtiment (B1, B2, B3). Il faut être vigilant sur toute attitude ou élément qui semble suspect. Elle précise aux étudiants que les portes de l'UFR sont fermées à 19h pour l'entrée mais ceci n'empêche pas les personnes de sortir. Malheureusement, ces portes restent souvent bloquées ouvertes notamment par des poubelles, personnels et étudiants ne les fermant pas derrière eux lorsqu'ils sortent après 19h00 notamment pour fumer, et laissant ainsi la possibilité à n'importe qui d'entrer.

Monsieur le Doyen confirme que la BU ferme à 19h et qu'une discussion est en cours avec les responsables de la bibliothèque pour avoir les moyens d'ouvrir plus tard. En salle d'examen également il convient d'être vigilant le soir. La direction générale des services demande à l'UFR de trouver une solution qui permettrait de favoriser l'ouverture de l'étude du soir de 20h00 à 23h00, du lundi au jeudi. Il y a à cela deux problèmes : il n'y a pas de moyens financiers et la sécurisation n'est pas totale. Si toutefois on pouvait ouvrir, ce ne sera de toute façon pas au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Les étudiants demandent une communication officielle sur le site à destination des étudiants pour préciser que l'étude du soir n'est pas en place.

### **Antenne ordinale dans l'UFR**

Une permanence est prévue tous les jeudis de 12h30 à 14h00 en salle R08. Il est demandé aux étudiants de transmettre cette information auprès de leurs camarades. Le Dr Honnart précise que c'est très important que les étudiants le sachent et qu'ils viennent prendre contact. Seront abordés des thèmes tels que la déontologie (les relations entre confrères, envers les patients...), la démographie médicale.... Parmi les conseillers, il y aura des médecins libéraux et des hospitaliers.

### **Ecole Inserm 2016-2017**

Cette école permet aux étudiants médecins ou pharmaciens de suivre un double cursus. La plateforme d'inscription en ligne sera ouverte à partir du 21 septembre 2016. L'école de février (formation-motivation) de deux semaines, se déroulera du 28 janvier au 11 février 2017 au CIEP à Sèvres. Le concours d'admission en 2<sup>e</sup> année de l'Ecole aura lieu la première quinzaine de juin 2017. Pour l'instant, une candidature a été déposée.

### **Résultat final des choix des nouveaux internes issus des ECNi 2016**

Un nombre significatif de postes à Dijon ne sont pas pris : 3 postes en médecine du travail, sur 98 postes de MG 32 postes ne sont pas tirés (74 à Paris). Toutes les villes du sud remplissent leurs postes. Au total, dans toute la France, 208 postes de Médecine Générale n'ont pas été tirés.

2<sup>ème</sup> constat : les CESP peuvent choisir à part. Pour la première fois, ces postes n'ont pas été tirés (35 postes sur 172) du fait que l'ARS a ouvert des postes dans les spécialités. Le processus qui devait abonder la Médecine Générale dans les déserts médicaux ne fonctionne plus. 2 postes de CESP ouverts en cardiologie à Dijon ont été pris par des CESP alors qu'il fallait être 1500<sup>ème</sup> pour être pris. Pour Monsieur le Doyen, il faut absolument remédier à cette question. Ce sont les étudiants qui ont fait cette demande aux ARS et le Doyen n'en est même pas informé. Il faut alerter l'ANEMF qui n'est pas favorable à ce dispositif.



Pour le Pr Beis, ce n'est pas grave. C'est suffisant car il vaut mieux avoir des étudiants motivés. La spécialité ne fait pas rêver. A Dijon, on ne donne pas le diplôme. Là où l'obtention du diplôme n'est pas facile, il reste des postes. Monsieur le Doyen indique qu'il est demandé de répartir les postes entre Médecine Générale et autres spécialités. On a besoin de remplir les postes de Médecine Générale dans la région et de maintenir le niveau. La promotion de cette année est modeste car certains étudiants ont préféré redoubler en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année pour se préparer mieux aux ECN après la réforme.

#### - **4L Trophy**

Sur 5000 inscriptions à ce projet humanitaire, on compte 2 étudiants dijonnais. Il s'agit d'acheminer à des enfants marocains des fournitures scolaires et médicales dans le but de favoriser leur éducation et leur santé. Monsieur le Doyen indique qu'il n'y aura pas de soutien financier de la part de l'UFR mais un grand soutien amical pour la vente de crayons, croissants ... Il leur faut 5500€ pour les frais d'inscription et 3500€ pour une 4L.

#### - **Ouverture de 40 emplois de CCA en Médecine Générale**

Par instruction du 16 juin 2016, le MESR a annoncé l'ouverture de 40 postes de chefs de clinique universitaires dans le cadre du pacte territoire Santé II. La répartition de ces emplois entre universités a été adressée début août par le ministère, un poste échoit à Dijon. La directive porte sur les modalités de recueil des candidatures et sur le financement de ces nouveaux postes.

La prise de poste est effective au 1<sup>er</sup> novembre 2016. 40 nouveaux postes seront ouverts en 2017-2018. Les postes sont par principe destinés à de jeunes médecins généralistes exerçant en libéral en ville.

Le financement sera assuré de la manière suivante : **la part de leur rémunération liée à l'activité universitaire sera versée par l'université qui procédera à leur recrutement.** Les ARS conventionneront avec les universités concernées afin de les rembourser des sommes engagées pour couvrir cette rémunération. Les crédits seront délégués à chaque ARS une fois la procédure d'affectation des postes menée à son terme.

Ces postes seront imputés sur le plafond des emplois sur ressources propres de l'université.

A compter de 2018, les crédits correspondants seront assurés par le budget de l'Etat.

La part de leur rémunération liée à l'activité de soins sera assurée de manière habituelle par l'activité réalisée dans le cadre de l'exercice en ville.

### III – SCOLARITE

#### **Approbation du Compte-rendu du comité pédagogique médecine du 13 septembre (cf : annexe 7)**

##### ✓ **Conversion du DU Gestion des risques en UE optionnelle**

Cet enseignement serait à placer en MM2 et à proposer aux étudiantes en maïeutique. Le projet sera affiné par le Pr. Quenot pour une ouverture en 2017-2018.

##### ✓ **Plus de 5 200 inscriptions en cette rentrée 2016 à l'UFR des Sciences de Santé**

##### ✓ **Résultats des ECNi de juin 2016**

Les résultats de Dijon sont supérieurs aux résultats nationaux en ce qui concerne les QI et la LCA et très proche pour les DCP. 3 étudiants dijonnais se classent dans les 100 1ers et 33 dans les 1500 1ers, mais force est de constater que cette nouvelle formule n'est toujours pas suffisamment discriminante.

##### ✓ **Commission des auditeurs du 20 juillet 2016**

10 dossiers ont été déposés, les 10 ont été acceptés.



### ✓ **Stationnement**

Les problèmes de stationnement au niveau de l'ensemble de l'université ont été évoqués dans un courrier de la Direction Générale des Services, rappelant que des sanctions seront appliquées aux véhicules non garés sur des emplacements matérialisés.

### ✓ **Maïeutique**

Les fiches filières de MA2 et MA3 font l'objet de modifications

- UE 12 : UE cœur de métier : sa non validation entraîne automatiquement le redoublement
- Le C2i est supprimé en MA5
- Au semestre 10 : l'obtention du CSCT et le mémoire sont obligatoire pour valider le diplôme de sage-femme. Chacune de ces épreuves doit obtenir une note supérieure ou égale à 10, sans compensation entre les épreuves.

### ✓ **Point étudiants**

#### - **Calendrier des PC2**

Discussion sur l'organisation des semaines de PC2, et sur l'allègement du jeudi au lieu du vendredi. Le but est pédagogique, il s'agit de laisser de la place au travail personnel de l'étudiant, et d'instaurer une alternance de rythme.

#### - **Suppression d'heures de cours avec achat d'un référentiel**

La pratique du recours au référentiel est amenée à se généraliser, le nombre d'heures de cours étant, pour des raisons financières, amenées à être réduit dans les prochaines années.

#### - **Rentrée des PC3**

Une seule journée en PC3 est très chargée. Le nombre de 400 heures de stage à effectuer en PC3 figure dans le texte régissant cette année. Ce stage est à dissocier du stage de formation en soins infirmiers qui intervient entre PACES et PC2.

Les étudiants proposent de retravailler le calendrier PC2-PC3.

-Les étudiants regrettent **l'absence de réunion de rentrée pour les MM1**. Le Pr. Bonniaud, responsable pédagogique de cette promotion, s'excuse pour cet oubli.

#### - **UE optionnelle lecture ECG**

Devant le succès rencontré par cette UE, il va falloir trouver une solution pour étendre son enseignement, notamment via le e-learning.

- Le problème de l'absentéisme des professeurs est évoqué, ainsi que la reprogrammation des cours.

- **Choix des stages en MM3** : les règles fixées posent problèmes. Une commission des gardes et stages se réunit prochainement pour trouver des solutions.

- **L'UE optionnelle Médecine et Religions s'intitulera désormais Médecine, Spiritualité et Religions.**

- Un **rappel** est fait sur les **règles de compensation entre 1<sup>ères</sup> et 2<sup>e</sup> session.**

- **Evaluation des enseignements et des stages de PC3**

Pour l'évaluation des stages, le système en ligne utilisé en 2014/2015 va être réactivé, avec une remise du questionnaire par l'étudiant à la scolarité. Pour l'évaluation des enseignements : toutes les UE seront évaluées en 2016-2017 et seulement la moitié en 2017-2018.

#### **- Evaluation des stages du DFASM**

Il s'agit d'un dossier auquel le Pr. Ortega et Madame Perret, du CIPE, vont travailler en commun, et qui fera l'objet d'une synthèse avec le responsable des stages de 2<sup>e</sup> cycle.

#### **- Contrôle continu sur tablettes 2017-2018**

Une réflexion sur cette question sera engagée, pour tenir compte des contraintes matérielles de disponibilités des salles et des tablettes, notamment.

**- Modification de la fiche filière de MM2 pour tenir compte du caractère désormais optionnel du C2i.** En ce qui concerne la correction des épreuves de 1<sup>er</sup> cycle par les chefs de clinique, elle sera effective dès cette rentrée.

**- Visites médicales :** il va falloir mettre en place un dispositif de sanction car 60% des étudiants ne se rendent pas à la visite annuelle obligatoire. Il n'y a qu'en santé que c'est obligatoire annuellement. Monsieur le Doyen fait une proposition : si un étudiant ne répond pas à 1 convocation de la médecine préventive, il sera déclassé pour le choix de stage, s'il ne répond pas à deux convocations, son stage ne sera pas validé. C'est faire preuve d'irresponsabilité. Il faudrait même lui interdire d'aller en stage. Cela pose vraiment problème en particulier pour le stage infirmier. Il s'agit de ne pas attraper de maladie mais aussi de ne pas en transmettre. En avril, les services de la médecine préventive dressent une liste et s'il n'y a pas de visite au 1<sup>er</sup> septembre il faudrait interdire l'inscription administrative pour répondre au code de la santé publique.

#### **- Semestre Rebond**

L'université demande des suppressions drastiques d'heures de cours (économie de 1400 heures), qui conduisent à la décision de suppression du semestre rebond. Le texte régissant la PACES fixait un seuil maximal de réorientations obligatoires à l'issue du 1<sup>er</sup> semestre de 15% des étudiants inscrits. Une bonne centaine de ces étudiants s'inscrivaient au semestre rebond. C'était un dispositif pertinent car un grand nombre d'entre eux ont eu par la suite un parcours universitaire remarquable. Il faut faire des économies sur l'offre d'enseignement qui repose sur des textes précis.

Le problème n'est pas d'être d'accord mais de rendre des heures d'enseignement. Il n'est pas question de rendre des heures sur des parcours codifiés. Le choix a été discuté avec la gouvernance et il a été décidé de ne pas ouvrir le SR sur l'année 2016-2017. C'est un coup dur pour les enseignants qui parfois perdent des heures sur leur service. Il est possible, sans surcharger le 2<sup>nd</sup> semestre et les emplois du temps, de réduire le taux des exclus de 15 à 10%, cependant il restera encore environ 70 étudiants auxquels rien ne sera proposé. On peut peut-être travailler sur des stages, une intégration dans d'autres filières en cours magistral pour avoir des possibilités l'année suivante, mais il n'y a pas de validation d'ECTS. Humainement, il s'agit d'une décision difficile à prendre.

Les étudiants indiquent qu'ils ne connaissent pas forcément les filières qui peuvent s'ouvrir à eux. Ils demandent si une information leur sera donnée sur ce point. Monsieur le Doyen précise qu'il y avait une cinquantaine d'heures professeurs pour encadrer et coordonner cette opération. Le SIO a été contacté.

La question est posée de savoir si des professeurs de Pharmacie seraient en sous-service à cause de la suppression de ce semestre rebond. Monsieur le Doyen répond par l'affirmative. Le semestre rebond représentait 890h. Mais ce n'est pas le plus grave. L'année prochaine il faudra rendre encore 500H et là il y aura un travail d'économies. Monsieur le Vice-Doyen indique qu'en Pharmacie il n'y a pas de possibilité de supprimer des heures ou alors en supprimant des enseignements obligatoires.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2017, la réforme du troisième cycle Médecine va imposer une explosion des heures. Beaucoup sont faites par des HU mais pas seulement. Nous allons être en difficulté.

Monsieur le Doyen conclut par l'idée que nous n'aurons plus les moyens d'entretenir un système comme celui-ci. Il faut trouver des dispositifs qui diminuent la charge financière. Il n'y a réellement plus d'argent.

#### - PACES (réunion du 15/09/16)

Promotion classique avec des notes stables. 55% des reçus Médecine sont des primants, contre 15% en Pharmacie. Pharmacie n'est pas un choix par défaut mais les étudiants veulent avoir le choix.

L'étudiante représentant la maïeutique indique que l'ordre des sages-femmes a pour projet de réduire de 10% dès 2017 le numerus clausus de maïeutique.

1429 étudiants sont inscrits au 15 septembre dont 1009 primants pour un quota de 1075.

Il y a eu un problème technique lors des résultats de PACES. Des étudiants ont mal coché, cela a donné lieu à une correction manuelle. Le logiciel de correction de copies n'a pas procédé à la correction pour 12 étudiants sur l'UE spé Médecine. Les étudiants concernés étaient considérés comme absents à l'épreuve. La société Neoptec, alertée de ce problème, cherche actuellement une explication.

Un désistement est intervenu en odontologie à Strasbourg quelques jours après le début des cours. Ce poste a été pourvu par un étudiant dijonnais.

Monsieur le Doyen remercie les collègues qui ont accepté de participer au jury de Paces et aux comités de lecture.

#### IV - REVISION DES EFFECTIFS 2017 + recrutement CCA/AHU AU 02/11/2016

Monsieur le Doyen a eu un rendez-vous avec le conseiller du Ministre le 27 septembre. Les candidats retenus et classés lors de la CPHU de mars 2016 ont tous le niveau de prérequis nécessaire.

Une trentaine de nouveaux chefs de clinique sont attendus au 2 novembre 2016.

#### V – LOCAUX

Au B2, les sols sont dans un état catastrophique suite aux travaux. Mme Tournay-Dupont indique que la salle informatique n'est toujours pas faite, le 3<sup>ème</sup> étage non plus. Les circulations devraient être reprises avant Noël.

Le 17 octobre le DMG déménage au B2 dans des locaux agréables. Il y a un redéploiement des équipes sur l'étage. La Médecine Générale conserve son secrétariat.

L'école de Maïeutique intègre également le B2 en octobre. Une étudiante demande comment accéder en dehors des horaires du gardien. Mme Tournay-Dupont répond que cette question est à l'étude actuellement.

## VI – FINANCES (cf : annexe 8)

### Dotation budgétaire de l'UFR pour l'année universitaire 2016-2017

Mr Huet présente la dotation budgétaire 2017; il indique que celle-ci est réduite de plus de 100 000 € par rapport à celle de 2016 : 200 000 € contre 304 000 €.

### Présentation du Budget rectificatif n°3

Le projet de budget rectificatif n° 3 d'un montant de 110 537€ en recettes (dont 23 591€ de demande de prélèvement sur fonds de réserve) et de 112 661€ est présenté aux membres du Conseil.

Le déséquilibre constaté en dépenses et en recettes s'explique de la façon suivante : l'ensemble des opérations d'ouverture de recettes et de crédits supplémentaires ainsi que les opérations d'ajustements sur les recettes et crédits déjà ouverts aboutissent à un écart de 25 715 € positif tempéré par le montant du prélèvement sur fonds de réserves de 23 591€ ce qui aboutit à un déséquilibre de 2 124€ entre dépenses et recettes.

Ce projet est adopté à l'unanimité

### Nouveaux tarifs

De nouveaux tarifs sont soumis au vote du Conseil :

- 1 tarif exceptionnel pour la plateforme de Cytométrie
- 1 tarif supplémentaire pour la plateforme CelliMap
- Les tarifs révisés de la Plateforme CLIPP dont la première révision avait été proposée au vote du Conseil le 31 mai 2016.

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité par le Conseil.

### Toutes ces modifications sont validées à l'unanimité par les membres du conseil.

Il est rappelé qu'il a été demandé aux enseignants de communiquer leurs besoins de commandes pour le 28 octobre, afin de pouvoir bénéficier de livraison et service fait au 1<sup>er</sup> décembre. Dans le cas contraire, les dépenses seront reportées sur le budget 2017.

## VII – UMDPCS (cf : annexe 9)

### Changement de responsables pédagogiques :

Master PMP: Madame Goueslard remplace Madame Charvolin.

Le master PMP a failli disparaître cette année. Les charges sont très importantes néanmoins il a pu être maintenu.

DU Echographie et techniques ultra sonores

Le Pr. Loffroy remplace le Pr. Krause comme Responsable universitaire.

### **Modification d'intitulé**

Le Du Conduite Abus Dépendance, devient DU Addictologie Générale, afin que l'intitulé soit en lien avec les addictions de type vidéo, jeux ...

### **Tarifs administratifs uniques pour tous les DU et DIU**

La Commission de la Pédagogie de l'Université souhaite que figure désormais sur les dossiers d'habilitation les montants des droits administratifs (montants nationaux, fixés annuellement par le Ministère) et les droits pédagogiques, spécifiques à chaque formation. Cependant, il n'y a pas de droits administratifs pour les DU et DIU dans l'arrêté ministériel. Il avait été décidé lors de la mise en place de l'UMDPCS que le tarif unique serait équivalent à celui du niveau licence, soit 189,10€. L'UMDPCS souhaite continuer à appliquer ce tarif.

### **Proposition adoptée à l'unanimité.**

## **VII - Questions diverses**

-2 étudiantes de PC2-PC3 sportives de haut niveau ont demandé des arrangements pour des stages et examens car leurs compétitions sportives se déroulent en décembre et avril. Elles sont prêtes à passer toutes leurs épreuves de 1<sup>ère</sup> session en 2<sup>ème</sup> session. Attention, en cas d'échec elles doivent avoir droit à un rattrapage. Le Doyen propose que cette 2<sup>nde</sup> session soit organisée sous forme d'un oral. Il faut aussi qu'elles obtiennent le statut de sportives de haut niveau. Monsieur le Doyen précise que ce statut peut leur permettre d'aménager les enseignements et les modalités d'examen.

-Une étudiante handicapée de 3<sup>ème</sup> année va être autorisée à stationner sur le parking sur l'emplacement réservé aux handicapés.

-Pour les ECN 2017, les Doyens de France ont exprimé une volonté de réintroduire des QROC.

-Les étudiants signalent qu'en PH5 officine la liste des stages ne leur a pas été communiquée. M. Artur va se renseigner sur cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

A Dijon, le 13 Octobre 2016

Le Doyen

Pr Frédéric HUET

# **ANNEXES**

# Organigramme de l'administration



Directeur : Frédéric HUET [doyen.sante@u-bourgogne.fr](mailto:doyen.sante@u-bourgogne.fr)

Directeur adjoint : Yves ARTUR [vdoyen.sante@u-bourgogne.fr](mailto:vdoyen.sante@u-bourgogne.fr)

**ACCUEIL**  
**B1** 03 80 39 32 00  
**B2** 03 80 39 34 00

**Secrétariat du DIRECTEUR**  
 Anne-Laure JURINE 03 80 39 33 04  
 Florence VIOT (50%) 03 80 39 33 04  
[doyen.sante@u-bourgogne.fr](mailto:doyen.sante@u-bourgogne.fr) **R03**

**Secrétariat du DIRECTEUR ADJOINT**  
 Florence VIOT (50%) 03 80 39 32 04  
[vdoyen.sante@u-bourgogne.fr](mailto:vdoyen.sante@u-bourgogne.fr) **168**

**RESPONSABLE ADMINISTRATIVE**  
 Christine TOURNAY-DUPONT  
 03 80 39 33 15  
[christine.tournay-dupont@u-bourgogne.fr](mailto:christine.tournay-dupont@u-bourgogne.fr)

**R05 SCOLARITÉS**  
 • RESPONSABLE / RA ADJOINTE  
 Béatrice GAUBIL | 03 80 39 33 06 | [beatrice.gaubil@u-bourgogne.fr](mailto:beatrice.gaubil@u-bourgogne.fr)

**R06 BUREAU PACES**  
 • RESPONSABLE *Concours, Scol. PACES*  
 Murielle TINELLI 03 80 39 32 96  
[murielle.tinelli@u-bourgogne.fr](mailto:murielle.tinelli@u-bourgogne.fr)

**Secrétariat :**  
 Laurène GIRARD 03 80 39 33 09  
[laurene.girard@u-bourgogne.fr](mailto:laurene.girard@u-bourgogne.fr)  
 Muriel VYNCKE 03 80 39 33 08  
[muriel.vautrin@u-bourgogne.fr](mailto:muriel.vautrin@u-bourgogne.fr)

**R04 BUREAU 3<sup>e</sup> CYCLE**  
 • RESPONSABLE *3<sup>e</sup> cycle Spécialités DES - DESC - DFMS/A - Année Recherche*  
 Nathalie USTUN 03 80 39 33 05  
[nathalie.ustun@u-bourgogne.fr](mailto:nathalie.ustun@u-bourgogne.fr)

**Stages 3<sup>e</sup> cycle - Stage 2<sup>e</sup> cycle à l'étranger**  
 Audrey ABRANTES 03 80 39 33 95  
[audrey.abrantes@u-bourgogne.fr](mailto:audrey.abrantes@u-bourgogne.fr)

**Thèses - Diplômes**  
 Fabienne FROMENT 03 80 39 33 94  
[fabienne.froment@u-bourgogne.fr](mailto:fabienne.froment@u-bourgogne.fr)

**R61 BUREAU PC2/PC3/ MASTERS/SF**  
 Lena PERTUY 03 80 39 32 98  
[lena.pertuy@u-bourgogne.fr](mailto:lena.pertuy@u-bourgogne.fr)

Géraldine VASILJKOVIC 03 80 39 32 98  
[geraldine.vasiljkovic@u-bourgogne.fr](mailto:geraldine.vasiljkovic@u-bourgogne.fr)

**R08 BUREAU PHARMACIE**  
 • RESPONSABLE *Emplois du temps, Apogée, comité pédagogique, Internat et Recherche*  
 Camille NICOLAS 03 80 39 33 35  
[camille.nicolas@u-bourgogne.fr](mailto:camille.nicolas@u-bourgogne.fr)

**R60 BUREAU 2<sup>e</sup> CYCLE / ECN**  
 • RESPONSABLE (MM1/MM2/MM3)  
 Pierrine DURY 03 80 39 33 07  
[pierrine.dury@u-bourgogne.fr](mailto:pierrine.dury@u-bourgogne.fr)

Marie-Adeline CORNN 03 80 39 33 96  
[marie-adeline.cornn@u-bourgogne.fr](mailto:marie-adeline.cornn@u-bourgogne.fr)

**108 3<sup>e</sup> cycle Officine + stages Officine - Examens**  
 Stéphanie BONNEFOY 03 80 39 33 36  
[stephanie.bonnefoy@u-bourgogne.fr](mailto:stephanie.bonnefoy@u-bourgogne.fr)

**2<sup>e</sup> cycle Industrie + thèses, mémoires DES Examens**  
 Françoise CLERC 03 80 39 32 09  
[francoise.clerc@u-bourgogne.fr](mailto:francoise.clerc@u-bourgogne.fr)

**R57 DÉPARTEMENT MÉD. GÉNÉRALE**  
 2<sup>e</sup> Cycle + 3<sup>e</sup> Cycle  
 Lydie MONTAGNON 03 80 39 33 14  
[lydie.montagnon@u-bourgogne.fr](mailto:lydie.montagnon@u-bourgogne.fr)

**101 ANTENNE FINANCIÈRE**  
 • RESPONSABLE  
 Marie-Christine BUSSON | 03 80 39 33 11 | [marie-christine.busson@u-bourgogne.fr](mailto:marie-christine.busson@u-bourgogne.fr)  
 Budget - BR - Virements - Relations Pôle finances - Agence Comptable

**103 Gestion heures complémentaires**  
 Sandrine HOUBIN 03 80 39 34 35  
[sandrine.houbin@u-bourgogne.fr](mailto:sandrine.houbin@u-bourgogne.fr)

**Gestion régie et recettes - Gestion CF Recherche 30R02 et 30R02Y - Taxe d'Apprentissage - Heures Complémentaires**  
 Stéphanie ROMÉ 03 80 39 34 12  
[stephanie.rome@u-bourgogne.fr](mailto:stephanie.rome@u-bourgogne.fr)

**Gestion des missions**  
 Anne JANIAUT 03 80 39 34 10  
[anne.janiaut@u-bourgogne.fr](mailto:anne.janiaut@u-bourgogne.fr)

**Gestion crédits Méd. Générale - Gestion CF Recherche Médecine/Pharmacie - Aide aux missions**  
 Ghislaine CLERC 03 80 39 33 12  
[ghislaine.clerc@u-bourgogne.fr](mailto:ghislaine.clerc@u-bourgogne.fr)

**Gestion crédits logistiques**  
 Mélanie BERNARD 03 80 39 34 44  
[melanie.bernard@u-bourgogne.fr](mailto:melanie.bernard@u-bourgogne.fr)

**Sandrine PABION 03 80 39 34 45**  
[sandrine.pabion@u-bourgogne.fr](mailto:sandrine.pabion@u-bourgogne.fr)

**R59 PERSONNEL**  
 • RESPONSABLE  
 Géraldine LAGOUTTE 03 80 39 33 10  
[geraldine.lagoutte@u-bourgogne.fr](mailto:geraldine.lagoutte@u-bourgogne.fr)  
*Gestion HU - HARPEGE*

**R58 Salaires HU**  
 Sandrine HOUBIN 03 80 39 32 70  
[sandrine.houbin@u-bourgogne.fr](mailto:sandrine.houbin@u-bourgogne.fr)

**Gestion BIATSS**  
 Claudine KASTELLER 03 80 39 33 65  
[claudine.kasteller@u-bourgogne.fr](mailto:claudine.kasteller@u-bourgogne.fr)

**162 COMMUNICATION INFOGRAPHIE - WEB DESIGN**  
 Anne WILHELM 03 80 39 34 57  
[anne.wilhelm@u-bourgogne.fr](mailto:anne.wilhelm@u-bourgogne.fr)

**R06 SECRÉTARIAT IFSI/IFMK/DTS IMRT/IADE**  
 Sara ERRARD 03 80 39 34 11  
[sara.errard@u-bourgogne.fr](mailto:sara.errard@u-bourgogne.fr)

**251 SECRÉTARIAT Enseignants/Chercheurs**  
 Martine GOISET 03 80 39 32 97  
[martine.goiset@u-bourgogne.fr](mailto:martine.goiset@u-bourgogne.fr)

**HORAIREs d'ouverture des bureaux :**  
 le matin  
 l'après-midi

**LOGISTIQUE**  
 • RESPONSABLE  
 Eric DAUBIGNEY | 03 80 39 33 34 | [eric.daubigney@u-bourgogne.fr](mailto:eric.daubigney@u-bourgogne.fr)

**R63 SERVICES GÉNÉRAUX**  
 • RESPONSABLE  
 David ERIMUND 03 80 39 34 70  
[david.erimund@u-bourgogne.fr](mailto:david.erimund@u-bourgogne.fr)

*Emplois du Temps - Planning*  
 Sylvie MOGNOT 03 80 39 33 13  
[sylvie.mognot@u-bourgogne.fr](mailto:sylvie.mognot@u-bourgogne.fr)

*Courrier - Vaguemestre* 03 80 39 33 76  
 Corinne SEGADO, Jean-Marc JANIAUT

*Accueil/Loge* 03 80 39 32 00  
*Aristote Platon* 06 07 40 21 08  
 Philippe VACHEL, Franck MABEAU, Corinne SEGADO, Guylaine LACENAIRE, Maude BEAUFAUCHET, Louis LALANDE

*Entretien des Locaux* 03 80 39 32 00  
 Claudine CARILLON, Fabienne CHAUDY, Maria VIDINHA, Pascale VANGI, Maude BEAUFAUCHET, Emilie BARD, Jean-François ROSELLI (U866)

*Reprographie*  
 Gregory CHANCEAUX 03 80 39 32 95  
[gregory.chanceaux@u-bourgogne.fr](mailto:gregory.chanceaux@u-bourgogne.fr)  
 Catherine GUELDRY  
[catherine.gueldry@u-bourgogne.fr](mailto:catherine.gueldry@u-bourgogne.fr)

**034 AUDIOVISUEL**  
 • RESPONSABLE  
 Franck CAMERIANO 03 80 39 33 01  
[franck.cameriano@u-bourgogne.fr](mailto:franck.cameriano@u-bourgogne.fr) ou \*76 96  
 Portable : 06 80 67 13 28  
 Catherine GUELDRY  
 Corinne SEGADO  
[corinne.segado@u-bourgogne.fr](mailto:corinne.segado@u-bourgogne.fr)

**SERVICES TECHNIQUES**  
 • RESPONSABLE  
*Coordination de l'équipe, Hygiène et Sécurité, Téléphonie*  
 René SEGADO 03 80 39 33 16  
[rene.segado@u-bourgogne.fr](mailto:rene.segado@u-bourgogne.fr) ou \*76 81

**ATELIERS**  
*Electricité*  
 Arnaud CROQ 03 80 39 33 17  
[arnaud.croq@u-bourgogne.fr](mailto:arnaud.croq@u-bourgogne.fr)

*Serrurerie-Menuiserie, Aménagement intérieur*  
 Julien PIAT 03 80 39 33 18 ou \*76 77  
[julien.piat@u-bourgogne.fr](mailto:julien.piat@u-bourgogne.fr)

*Plâtrerie - Peinture - Revêtement*  
 Pascal GOURBEYRE 03 80 39 33 19  
[pascal.gourbeyre@u-bourgogne.fr](mailto:pascal.gourbeyre@u-bourgogne.fr)

*Plomberie*  
 Sébastien VALDENNAIRE 03 80 39 33 18  
[sebastien.valdenaire@u-bourgogne.fr](mailto:sebastien.valdenaire@u-bourgogne.fr)

**SERVICE INFORMATIQUE & RÉSEAUX (SIR)**  
 • RESPONSABLE  
 Eric ORLUC (B1) 03 80 39 33 89  
[eric.orlduc@u-bourgogne.fr](mailto:eric.orlduc@u-bourgogne.fr)

Stéphan GADREAU (B2) 03 80 39 33 88  
[stephan.gadreau@u-bourgogne.fr](mailto:stephan.gadreau@u-bourgogne.fr)

**Salle Multimédia libre accès | labo de langues**  
 Moniteurs 03 80 39 34 26



UMR 866 : Centre Recherche INSERM

	<b>DR Laurent LAGROST</b> RA : Alexandrine FRAICHARD Informatique : Mathieu CHARPENET Adjoint technique : Jean-François ROSELLI	laurent.lagrost@u-bourgogne.fr alexandrine.fraichard@u-bourgogne.fr mathieu.charpenet@u-bourgogne.fr jean-francois.Roselli@u-bourgogne.fr	03 80 39 32 63 03 80 39 33 52 07 79 48 51 59 03 80 39 33 52	B1
	<b>Equipe 1</b> Pr François GHIRINGHELLI Emeric LIMAGNE	francois.ghiringhelli@u-bourgogne.fr emeric.limagne@u-bourgogne.fr	03 80 39 33 53 03 80 39 34 43	
<b>Equipe 2</b> DR Laurent DELVA Aziza AZNAGUE	laurent.delva@u-bourgogne.fr aziza.aznague@u-bourgogne.fr	03 80 39 34 40 03 80 39 33 55		
<b>Equipe 3</b> DR Carmen GARRIDO Andreea EDU Nicolas PERNET (50%) Sarah RICHAUD	carmen.garrido@u-bourgogne.fr andreea-gabriela.edu@u-bourgogne.fr nicolas.pernet01@u-bourgogne.fr sarah.richaud@u-bourgogne.fr	03 80 39 32 84 03 80 39 33 02 03 80 39 32 84 03 80 39 32 84	B1	
Maria PEZZE	maria.pezze@u-bourgogne.fr	03 80 39 34 77		
<b>Equipe 4</b> Pr Côme LEPAGE Jocelyne BOUILLARD	come.lepage@u-bourgogne.fr jocelyne.bouillard@u-bourgogne.fr	03 80 39 34 07 03 80 39 33 92		
<b>Equipe 5</b> Pr Yves COTTIN Pr Catherine VERGELY (LPPCM) Françoise BECHET-ARNOS Eve RIGAL	Yves.Cottin@chu-dijon.fr cvergely@u-bourgogne.fr francoise.arnos@u-bourgogne.fr eve.rigal@u-bourgogne.fr	03 80 39 34 60 03 80 39 32 92 03 80 39 32 92		
<b>Equipe 6</b> Pr Bruno VERGÈS Pr Laurence DUVILLARD Stéphanie FIORAMONTI	bruno.verges@u-bourgogne.fr laurence.duvillard@chu-dijon.fr stephanie.fioramonti@u-bourgogne.fr	03 80 29 38 54 03 80 29 34 49 03 80 39 63 22	UFR SCIENTES VIE	
<b>Equipe 7</b> Pr Philippe BESNARD Laurence DAHBI	philippe.besnard@u-bourgogne.fr laurence.dahbi@u-bourgogne.fr	03 80 39 66 91 03 80 39 66 43	AGROSUP	
<b>Equipe 8</b> DR Laurent LAGROST Jean-Marc BLANCHE Sandrine BELLENGER Victoria BERGAS (50%) Loïc ROBLET	jean-marc.blanche@u-bourgogne.fr sandrine.bellenger@u-bourgogne.fr victoria.bergas@u-bourgogne.fr loic.roblet@u-bourgogne.fr	03 80 39 32 63 03 80 39 63 10 03 80 39 63 22 03 80 39 66 67 03 80 39 63 20	B1	
<b>Equipes associées</b> Laboratoire Immunologie et immunothérapie des cancers Ali BETTAIEB	ali.bettaieb@u-bourgogne.fr	03 80 39 34 51		

EA Centre d'Epidémiologie des Populations (CEP)

Pr Maurice GIROUD maurice.giroud@chu-dijon.fr 03 80 39 33 46

EA Génétique des Anomalies du développement (GAD)

Pr Laurence FAIVRE laurence.favre@chu-dijon.fr 03 80 29 31 85  
 Virginie CARMIGNAC virginie.carmignac@u-bourgogne.fr 03 80 39 32 38  
 Thibaud JOUAN thibaud.jouan@u-bourgogne.fr 03 80 39 66 59

PLATEAUX TECHNIQUES

<b>Plateforme Imagerie Cellulaire (CELLIMap)</b> André BOUCHOT Amandine CHLEMAIRE Audrey GEISSLER	andre.bouchot@u-bourgogne.fr amandine.chlemaire@u-bourgogne.fr audrey.geissler@u-bourgogne.fr	03 80 39 33 44 03 80 39 32 71 03 80 39 32 71	B1
<b>Cytométrie en Flux</b> Anabelle SEQUEIRA-LE-GRAND	anabelle.sequeira-le-grand@u-bourgogne.fr	03 80 39 34 67	
<b>Plateforme Lipidomique</b> Jean-Paul PAIS DE BARROS Victoria BERGAS (50%) Émile CHARRON	jean-paul.pais-de-barros@u-bourgogne.fr victoria.bergas@u-bourgogne.fr emilie.charron@u-bourgogne.fr	03 80 39 33 42 03 80 39 66 67	
<b>Plateforme Protéomique (CLIPP)</b> Patrick DUCORROY David RAGEOT Géraldine LUCCHI Caroline TRUNTZER	patrick.ducoroy@clipproteomic.fr david.rageot@u-bourgogne.fr geraldine.lucchi@clipproteomic.fr caroline.truntzer@clipproteomic.fr	03 80 39 66 50 03 80 39 66 53 03 80 39 66 53 03 80 39 66 51	B3

MERS Microbiologie Environnementale et Risque Sanitaire

Pr Frédéric DALLE frederic.dalle@chu-dijon.fr 03 80 29 35 23  
 Amandine DUCREUX amandine.ducieux@u-bourgogne.fr 03 80 39 33 50

CIRCONSCRIPTION PHARMACIE - Recherche et Enseignement

Laboratoire de biochimie pharmaceutique

Pr Yves ARTUR yves.arturi@u-bourgogne.fr 03 80 39 32 51  
 Elisabeth PETIT elisabeth.bouyssel@u-bourgogne.fr 03 80 39 34 37  
 Catherine POTIN catherine.potin@u-bourgogne.fr 03 80 39 34 37  
 Evelyne CHAVANNE evelyne.chavanne@u-bourgogne.fr 03 80 39 32 60

Laboratoire Galénique

Dr Cyrille ANDRES cyrille.andres@u-bourgogne.fr 03 80 39 32 47  
 Claire GENELOT claire.genelot@u-bourgogne.fr 03 80 39 32 44

INSERM U1093

Pr Christine MARIE christine.marie@u-bourgogne.fr 03 80 39 32 25  
 Clause MOSSIAT Claude.Mossiat@u-bourgogne.fr 03 80 39 32 27  
 Nicolas PERNET (50%) nicolas.pernet01@u-bourgogne.fr

ICMUB - UMR CNRS 6302

Pr Claude GROS claude.gros@u-bourgogne.fr 03 80 39 32 34  
 Sandrine PACQUELET sandrine.pacquelet@u-bourgogne.fr 03 80 39 61 23

Pharmacognosie

Pr Marie-Aleth LACAILLE-DUBOIS m-a.lacaille-dubois@u-bourgogne.fr 03 80 39 32 29  
 David PERTUIT david.pertuit@u-bourgogne.fr  
 Stéphanie YOUSFI (MASSELOT)

Chimie analytique

Dr Murielle ROCHELET Murielle.Dequaire@u-bourgogne.fr 03 80 39 32 54  
 Sébastien SOLANAS sebastien.solanas@u-bourgogne.fr 03 80 69 31 76

CIRCONSCRIPTION MÉDECINE - Recherche et Enseignement

<b>Laboratoire Anatomie</b> Pr Pierre TROUILLOUD Denis GENELOT Maria GONCALVEZ	Pierre.Trouilloud@u-bourgogne.fr denis.genelot@u-bourgogne.fr	03 80 39 33 72 03 80 39 33 72 03 80 39 33 72	B1
<b>Centre de Rééducation Réadaptation</b> Pr Jean-Marie CASILLAS Daniel ANTOINE	jean-marie.casillas@chu-dijon.fr daniel.antoine@u-bourgogne.fr	03 80 29 38 13	



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Paris le 30 JUIN 2016

Direction générale  
de l'enseignement  
supérieur et de  
l'insertion  
professionnelle

Service de la stratégie des  
formations et de la vie  
étudiante

Sous-direction des  
formations et de l'insertion  
professionnelle

Département des formations  
de santé

DGESIP A1-4 / DFS  
n° 2016-0297  
Affaire suivie par  
Christine Hennion  
Téléphone  
01 55 55 69 77  
Télécopie  
01 55 55 69 39  
Courriel  
christine.hennion  
@enseignementsup.gouv.fr

1 rue Descartes  
75231 Paris cedex 05

La ministre de l'éducation nationale de  
l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames et Messieurs les présidents  
d'université

s/c de Mesdames et Messieurs les recteurs  
d'académie, chanceliers des universités

à l'attention de Mesdames et Messieurs les  
directeurs d'UFR de médecine, d'odontologie  
et de pharmacie

**Objet :** Procédure de mise-en-œuvre du dispositif de dispenses de scolarité pour les personnes ayant validé, totalement ou partiellement, des études de médecine, d'odontologie ou de pharmacie à l'étranger.

**Réf. :** - Décret n°84-177 du 2 mars 1984 relatif à l'obtention des diplômes d'Etat de docteur en médecine et de docteur en chirurgie dentaire par les étudiants de nationalité étrangère ou les personnes titulaires de diplômes étrangers de médecin ou de chirurgien-dentiste, ou ayant accompli des études en vue de ces diplômes, et à l'obtention par les titulaires d'un diplôme étranger de sage-femme du diplôme français d'Etat correspondant.

- Arrêté du 4 octobre 1988 relatif à l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie par les titulaires d'un diplôme étranger de pharmacien ou d'un diplôme d'université de pharmacien.

### 1. Le dispositif de dispense de scolarité

Chaque année, des étudiants titulaires de diplômes étrangers de médecin, de chirurgien-dentiste ou de pharmacien, ou ayant effectué des études en vue de tels diplômes, se trouvent admis, après avoir été classés en rang utile à l'issue de la PACES, à poursuivre en France leurs études dans la même filière que leur filière d'origine. Ces étudiants peuvent alors solliciter une dispense de scolarité d'un certain nombre d'années d'études, compte tenu de leur cursus validé dans le pays où ils l'ont effectué.

Les textes réglementaires cités en référence prévoient que la décision afférente relève de la compétence du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Les dispenses d'études accordées ne peuvent excéder la 5<sup>e</sup> année en médecine, la 4<sup>e</sup> année pour l'odontologie et la pharmacie.



Les étudiants bénéficiant de telles décisions doivent par la suite passer un examen de vérification des connaissances portant sur le programme des années d'études dont ils ont été dispensés, les modalités d'organisation de cet examen incombant aux établissements.

## 2. Précisions sur les étapes et sur la procédure

Les textes en vigueur impliquent un octroi de la dispense en deux temps :

- le ministre en charge de l'enseignement supérieur accorde d'abord la dispense, après étude du dossier de l'étudiant transmis par l'établissement, en précisant que l'étudiant devra passer avec succès un examen global de vérification des connaissances ;
- l'université organise ensuite les épreuves de vérification des connaissances correspondant aux années d'études sur lesquelles porte la dispense de scolarité.

Cette organisation nécessite une collaboration étroite entre les services de votre université et ceux de l'administration centrale.

Afin de simplifier la procédure et de limiter les échanges relatifs aux dossiers entre nos services, il paraît nécessaire, en vue de l'examen de vérification des connaissances, que l'université centralise les demandes des étudiants et transmette pour chacun d'eux un dossier complet<sup>1</sup> par voie postale, **sous format papier**, à la DGESIP à l'adresse suivante :

**Ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche**  
DGESIP – Département des formations de santé  
1, rue Descartes – 75231 Paris Cedex 05

dès que possible, et le **1<sup>er</sup> septembre au plus tard**.

Il contiendra :

- **un bordereau** précisant les noms, prénoms et données succinctes sur le cursus de l'étudiant(e) ainsi que la filière sur laquelle porte la demande ;
- **l'avis motivé du directeur de l'UFR** mentionnant la filière de santé et les années d'études dont l'étudiant(e) pourrait être dispensé ;
- **les pièces fournies par l'étudiant(e), soit :**
  - sa lettre de demande,
  - la copie d'une pièce d'identité (titre de séjour et passeport le cas échéant),
  - une copie du relevé de notes de PACES (ou de l'expérimentation) faisant apparaître son admission dans la filière (ou une attestation faisant état de son succès au concours de la filière),
  - les documents principaux permettant d'identifier son cursus à l'étranger dans la filière choisie : copie de ses relevés de notes annuels faisant apparaître les enseignements validés et les attestations de stages effectués (le cas échéant la copie du diplôme).

Les documents écrits en langue étrangère doivent être accompagnés d'une traduction en français effectuée par un traducteur agréé auprès des tribunaux français ou des postes diplomatiques et consulaires à l'étranger.

<sup>1</sup> Ce point est particulièrement important pour que l'examen des dossiers soit réalisé dans des délais acceptables

Je vous demande de bien vouloir préciser aux postulants que seuls les dossiers transmis par l'université seront examinés par l'administration centrale.

Mes services vous adresseront par courrier la décision que vous mettrez en œuvre, et dont vous informerez l'étudiant(e).

3 / 3

Il vous appartiendra d'organiser les épreuves de vérification des connaissances et d'informer mes services au cas où une révision de la décision d'octroi s'avérerait nécessaire. Les épreuves ne peuvent consister en une validation d'acquis sur dossier. Un procès-verbal formalisera les conclusions de cette vérification.

Mes services restent à votre disposition pour toute demande complémentaire sur ces différents points. Je vous remercie de votre implication et de celle de vos équipes dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Pour la Ministre et par délégation  
Pour la Directrice générale de l'enseignement  
supérieur et de l'insertion professionnelle  
Le Chef de service de la stratégie des formations de la vie étudiante



Rachel-Marie PRADELLES-DUVAL

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 13 juillet 2016 fixant au titre de l'année universitaire 2016-2017 le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales en médecine par interrégion, discipline et spécialité ainsi que leur répartition par centre hospitalier universitaire**

NOR : AFSH1619946A

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 13 juillet 2016 :

Les postes offerts aux épreuves classantes nationales, au titre de l'année universitaire 2016-2017, aux étudiants en médecine, à l'exception des étudiants ayant signé un contrat d'engagement de service public, sont ouverts par interrégion, discipline et spécialité et répartis dans chacun des centres hospitaliers universitaires selon les tableaux figurant en annexe I.

Les postes offerts aux épreuves classantes nationales, au titre de l'année universitaire 2016-2017, aux étudiants en médecine ayant signé un contrat d'engagement de service public, sont ouverts par interrégion, discipline et spécialité et répartis dans des centres hospitaliers universitaires selon le tableau figurant en annexe II.



**ANNEXE I : ÉPREUVES CLASSANTES NATIONALES**  
Année universitaire 2016-2017

INTERREGIONS et Subdivisions	SPECIALITES MEDICALES										Total
	Anatomie et cytologie pathologique	Cardiologie et maladies vasculaires	Dermatologie et vénéréologie	Endocrinologie, diabète, maladies métaboliques	Gastro-entérologie et hépatologie	Génétique médicale	Hématologie	Médecine interne	Médecine nucléaire		
<b>Ile de France</b>	10	45	15	11	22	3	9	30	4		
<b>Nord-Est</b>											
Strasbourg		5	3	2	3	1	1	3	2		
Nancy	1	7	5	4	6	1	2	5	2		
Besançon	2	5	3	2	5	1	1	2	1		
Dijon	3	3	3	3	5	1	2	5	1		
Reims	3	5	4	3	3	0	1	3	1		
<b>Nord-Ouest</b>											
Caen	2	8	2	1	3	2	1	4	3		
Rouen	1	6	3	2	5	0	1	4	1		
Lille	3	12	5	7	7	1	3	6	2		
Amiens	3	5	3	2	3	1	2	3	1		
<b>Rhône-Alpes</b>											
<b>Auvergne</b>											
Clermont-Ferrand	2	6	3	2	4	1	1	4	1		
Grenoble	1	5	2	2	4	0	2	3	1		
Lyon	2	8	3	4	7	1	3	7	1		
Saint Etienne	1	3	1	1	2	0	1	1	0		
<b>Ouest</b>											
Brest	0	5	3	1	3	0	1	2	1		
Rennes	1	6	3	2	4	1	1	3	0		
Angers	2	4	2	2	3	0	1	3	1		
Nantes	1	6	3	2	4	1	1	4	1		
Tours	2	6	3	1	4	0	1	4	1		
Poitiers	2	6	2	1	4	0	1	4	1		
<b>Sud</b>											
Montpellier	2	7	4	5	5	1	1	6	1		
Aix Marseille	3	7	4	3	4	1	2	6	1		
Nice	1	3	1	1	2	1	1	2	1		
<b>Sud-Ouest</b>											
Bordeaux	4	8	4	4	5	0	1	5	1		
Océan Indien	0	3	0	2	2	0	0	2	0		
Toulouse	3	9	3	4	5	0	1	4	0		
Limoges	1	3	2	1	3	0	1	2	1		
<b>Antilles-Guyane</b>											
	2	3	2	1	3	0	0	1	1		
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>199</b>	<b>91</b>	<b>76</b>	<b>130</b>	<b>18</b>	<b>43</b>	<b>128</b>	<b>32</b>		

**ANNEXE I : ÉPREUVES CLASSANTES NATIONALES**  
Année universitaire 2016-2017

INTERREGIONS et Subdivisions	SPECIALITES MEDICALES							TOTAL SPECIALITES MEDICALES
	Médecine physique et de réadaptation	Néphrologie	Neurologie	Oncologie	Pneumologie	Radiodiagnostique et imagerie médicale	Rhumatologie	
<b>Ile de France</b>	14	15	22	24	18	50	14	306
<b>Nord-Est</b>								
Strasbourg	3	3	3	5	4	10	2	51
Nancy	3	4	6	4	6	11	3	71
Besançon	4	2	2	5	3	6	1	45
Dijon	3	2	4	4	4	7	2	52
Reims	4	3	3	2	3	6	3	47
<b>Nord-Ouest</b>								
Caen	5	3	4	4	4	8	2	56
Rouen	5	2	6	3	6	6	3	54
Lille	7	5	7	8	7	20	4	104
Amiens	3	2	4	2	3	9	2	48
<b>Rhône-Alpes</b>								
<b>Auvergne</b>								
Clermont-Ferrand	3	2	3	3	3	5	2	45
Grenoble	3	2	3	3	3	6	2	42
Lyon	4	4	6	6	6	14	5	81
Saint Etienne	3	1	2	2	3	6	3	30
<b>Ouest</b>								
Brest	2	1	3	3	3	7	2	37
Rennes	2	2	4	3	3	9	2	46
Angers	2	2	3	3	3	6	2	39
Nantes	3	2	3	3	4	7	3	48
Tours	1	2	3	4	3	9	3	47
Poitiers	1	2	4	4	3	7	3	45
<b>Sud</b>								
Montpellier	7	4	5	3	3	8	4	66
Aix Marseille	5	4	5	6	6	11	4	72
Nice	2	2	2	3	2	4	2	30
<b>Sud-Ouest</b>								
Bordeaux	4	4	4	7	3	10	4	68
Océan Indien	1	2	2	1	3	1	0	19
Toulouse	3	4	6	4	4	9	3	62
Limoges	1	2	1	2	2	4	3	29
<b>Antilles-Guyane</b>								
	2	2	1	1	2	4	1	26
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>85</b>	<b>121</b>	<b>122</b>	<b>117</b>	<b>260</b>	<b>84</b>	<b>1 666</b>



## ANNEXE I : ÉPREUVES CLASSANTES NATIONALES

Année universitaire 2016-2017

INTERREGIONS et Subdivisions	SPECIALITES CHIRURGICALES					TOTAL SPECIALITES CHIRURGICALES
	Chirurgie généraliste	Chirurgie Orale	Neurochirurgie	Ophthalmologie	Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale	
<b>Ile de France</b>	59	3	2	29	18	111
<b>Nord-Est</b>						
Strasbourg	13	1	0	4	3	21
Nancy	15	0	0	5	3	23
Besançon	12	1	1	1	0	15
Dijon	12	1	1	1	0	15
Reims	9	1	1	3	2	16
<b>Nord-Ouest</b>						
Caen	11	1	1	1	1	15
Rouen	13	1	1	4	3	22
Lille	31	0	1	10	5	47
Amiens	10	0	0	4	2	16
<b>Rhône-Alpes Auvergne</b>						
Clermont-Ferrand	10	1	0	4	1	16
Grenoble	12	0	1	3	2	18
Lyon	21	0	1	9	4	35
Saint Etienne	8	0	1	5	1	15
<b>Ouest</b>						
Brest	8	0	1	2	2	13
Rennes	10	0	1	3	2	16
Angers	11	0	1	3	1	16
Nantes	14	1	1	4	2	22
Tours	12	0	0	4	2	18
Poitiers	9	0	1	2	2	14
<b>Sud</b>						
Montpellier	19	0	1	4	3	27
Aix-Marseille	22	0	1	6	4	33
Nice	11	0	0	3	2	16
<b>Sud-Ouest</b>						
Bordeaux	15	0	1	6	3	25
Océan Indien	4	0	0	0	0	4
Toulouse	14	1	1	7	3	26
Limoges	8	0	1	2	2	13
Antilles-Guyane	9	0	1	5	1	16
<b>Total</b>	<b>402</b>	<b>12</b>	<b>22</b>	<b>134</b>	<b>74</b>	<b>644</b>

ANNEXE I : ÉPREUVES CLASSANTES NATIONALES  
Année universitaire 2016-2017

INTERREGIONS et Subdivisions	SPECIALITES médicales	SPECIALITES chirurgicales	MEDECINE générale	ANESTHESIE réanimation	BIOLOGIE médicale	GYNECOLOGIE médicale	GYNECOLOGIE obstétrique	MEDECINE du Travail	PEDIATRIE	PSYCHIATRIE	SANTÉ PUBLIQUE	TOTAL GENERAL
<b>Ile de France</b>	306	111	609	92	18	17	45	26	84	95	16	1 419
<b>Nord-Est</b>												
Strasbourg	51	21	131	16	3	1	9	5	9	13	2	261
Nancy	71	23	132	13	2	3	8	6	12	17	4	291
Besançon	45	15	80	10	3	1	5	3	8	14	2	186
Dijon	52	15	98	10	4	1	6	5	7	16	2	216
Reims	47	16	77	12	3	2	6	6	8	8	3	188
<b>Nord-Ouest</b>												
Caen	56	15	103	15	1	1	5	3	9	18	4	230
Rouen	54	22	105	15	5	2	5	5	9	20	3	245
Lille	104	47	220	30	7	6	14	14	21	38	5	506
Amiens	48	16	90	12	3	1	5	3	9	14	4	205
<b>Rhône-Alpes</b>												
<b>Auvergne</b>												
Clermont-Ferrand	45	16	84	13	4	1	5	5	8	17	3	201
Grenoble	42	18	105	8	4	0	5	4	9	11	3	209
Lyon	81	35	166	23	6	3	12	8	15	23	5	377
Saint Etienne	30	15	65	9	4	0	3	2	5	9	1	143
<b>Ouest</b>												
Brest	37	13	99	9	2	2	3	6	4	11	0	186
Rennes	46	16	102	13	3	1	6	9	7	11	2	216
Angers	39	16	112	10	4	1	3	7	7	10	2	211
Nantes	48	22	111	14	3	3	5	4	6	13	2	231
Tours	47	18	86	9	4	1	5	0	7	12	2	191
Poitiers	45	14	111	8	4	1	4	11	8	19	3	228
<b>Sud</b>												
Montpellier	66	27	142	20	2	3	6	1	12	14	2	295
Aix Marseille	72	33	190	23	6	3	9	6	15	25	3	385
Nice	30	16	76	9	2	1	4	2	5	10	1	156
<b>Sud-Ouest</b>												
Bordeaux	68	25	174	18	8	5	8	5	10	22	6	349
Océan Indien	19	4	50	5	2	2	6	0	6	4	2	100
Toulouse	62	26	141	22	8	5	7	8	11	23	3	316
Limoges	29	13	50	6	2	2	3	2	4	8	1	120
Antilles-Guyane	26	16	68	10	1	0	6	1	5	6	1	140
<b>Total</b>	<b>1 666</b>	<b>644</b>	<b>3 577</b>	<b>454</b>	<b>118</b>	<b>69</b>	<b>208</b>	<b>157</b>	<b>320</b>	<b>501</b>	<b>87</b>	<b>7 801</b>

**ANNEXE II : ÉPREUVES CLASSANTES NATIONALES**  
**Postes offerts aux étudiants ayant signé un contrat d'engagement de service public**  
**Année universitaire 2016-2017**

INTERREGIONS et Subdivisions	Cardiologie et maladies vasculaires	Dermatologie et vénéréologie	Endocrinologie e, diabète, maladies métaboliques	Médecine interne	Médecine nucléaire	Neurologie	Oncologie	Radiodiagnos t et imagerie médicale	Rhumatologie	Chirurgie générale	Ophthalmologie	Oto-rhino- laryngologie et chirurgie cervico-faciale	MEDECINE générale	ANESTHESIE réanimation	GYNÉCOLOGI E médicale	GYNÉCOLOGIE obstétrique	PÉDIATRIE	PSYCHIATRIE	TOTAL GENERAL
<b>Ile de France</b>		1								1									23
<b>Nord-Est</b>																			
Strasbourg																			2
Nancy																			3
Besançon																			4
Dijon	2																		4
Reims																			7
<b>Nord-Ouest</b>																			8
Caen	2																		11
Rouen																			9
Lille	1																		6
Amiens	1																		8
<b>Rhône-Alpes</b>																			10
<b>Auvergne</b>																			1
<b>Auvergne</b>																			13
Clermont-Ferrand	1							3											6
Grenoble													1						15
Lyon			1																4
Saint Etienne																			10
<b>Ouest</b>																			5
Brest																			1
Rennes	1																		4
Angers																			2
Nantes																			4
Tours																			4
Poitiers								1											6
<b>Sud</b>																			9
Montpellier																			14
Aix-Marseille																			12
Nice																			2
<b>Sud-Ouest</b>																			13
Bordeaux																			13
Océan Indien								1											10
Toulouse																			8
Limoges																			8
<b>Antilles-Guyane</b>																			4
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>172</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>236</b>

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 8 août 2016 modifiant l'arrêté du 13 juillet 2016 fixant au titre de l'année universitaire 2016-2017 le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales en médecine par interrégion, discipline et spécialité ainsi que leur répartition par centre hospitalier universitaire**

NOR : AFSH1622848A

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 632-2 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-735 du 29 juin 2010 modifié relatif au contrat d'engagement de service public durant les études médicales ;

Vu l'arrêté du 22 septembre 2004 modifié portant détermination des interrégions et des subdivisions de l'internat ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2016 fixant au titre de l'année universitaire 2016-2017 le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales en médecine par interrégion, discipline et spécialité ainsi que leur répartition par centre hospitalier universitaire,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le tableau de l'annexe I de l'arrêté du 13 juillet 2016 susvisé est modifié comme suit :

1° La colonne intitulée « Ophtalmologie » est modifiée comme suit :

- a) La référence « 1 » pour la ligne « Besançon » est remplacée par la référence « 2 » ;
- b) La référence « 1 » pour la ligne « Dijon » est remplacée par la référence « 3 » ;
- c) La référence « 134 » pour la ligne « Total » est remplacée par la référence « 137 » ;

2° La colonne intitulée « Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale » est modifiée comme suit :

- a) La référence « 0 » pour la ligne « Besançon » est remplacée par la référence « 2 » ;
- b) La référence « 0 » pour la ligne « Dijon » est remplacée par la référence « 2 » ;
- c) La référence « 74 » pour la ligne « Total » est remplacée par la référence « 78 » ;

3° La colonne intitulée « TOTAL SPECIALITES CHIRURGICALES » est modifiée comme suit :

- a) La référence « 15 » pour la ligne « Besançon » est remplacée par la référence « 18 » ;
- b) La référence « 15 » pour la ligne « Dijon » est remplacée par la référence « 19 » ;
- c) La référence « 644 » pour la ligne « Total » est remplacée par la référence « 651 » ;

4° La colonne intitulée « SPECIALITES chirurgicales » est modifiée comme suit :

- a) La référence « 15 » pour la ligne « Besançon » est remplacée par la référence « 18 » ;
- b) La référence « 15 » pour la ligne « Dijon » est remplacée par la référence « 19 » ;
- c) La référence « 644 » pour la ligne « Total » est remplacée par la référence « 651 » ;

5° La colonne intitulée « TOTAL GENERAL » est modifiée comme suit :

- a) La référence « 186 » pour la ligne « Besançon » est remplacée par la référence « 189 » ;
- b) La référence « 216 » pour la ligne « Dijon » est remplacée par la référence « 220 » ;
- c) La référence « 7 801 » pour la ligne « Total » est remplacée par la référence « 7 808 ».

**Art. 2.** – La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la directrice générale de l'offre de soins sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 août 2016.

*La ministre des affaires sociales  
et de la santé,*  
Pour la ministre et par délégation :  
*La cheffe de service,  
adjoite à la directrice  
de l'offre de soins,*  
K. JULIENNE

*La ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,*  
Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice générale  
de l'enseignement supérieur  
et de l'insertion professionnelle,*  
S. BONNAFOUS

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 18 juillet 2016 fixant le nombre d'étudiants de troisième cycle des études de médecine, de troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques et de troisième cycle long des études odontologiques susceptibles de bénéficier d'une année de recherche pour l'année universitaire 2016-2017**

NOR : AFSH1620292A

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 18 juillet 2016, le nombre d'étudiants de troisième cycle des études de médecine, d'étudiants de troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques et d'étudiants de troisième cycle long des études odontologiques susceptibles de bénéficier d'une année de recherche est fixé à 456 pour l'année universitaire 2016-2017. La répartition est fixée par interrégion et subdivision pour les étudiants de troisième cycle des études de médecine, par interrégion pour les étudiants de troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques et à l'échelon national pour les étudiants de troisième cycle long des études odontologiques, selon le tableau suivant :

INTERRÉGION	SUBDIVISION	MÉDECINE	PHARMACIE	ODONTOLOGIE
<b>Ile-de-France</b>	Ile-de-France	66	15	
<b>Nord-Est</b>	Strasbourg	13	9	
	Nancy	13		
	Besançon	8		
	Dijon	9		
	Reims	8		
<b>Nord-Ouest</b>	Caen	10	11	
	Rouen	11		
	Lille	24		
	Amiens	10		
<b>Rhône-Alpes - Auvergne</b>	Clermont-Ferrand	10	10	
	Grenoble	10		
	Lyon	20		
	Saint-Etienne	8		
<b>Ouest</b>	Brest	8	11	
	Rennes	11		
	Angers	10		
	Nantes	12		
	Tours	10		
	Poitiers	10		
<b>Sud</b>	Montpellier	15	11	

INTERRÉGION	SUBDIVISION	MÉDECINE	PHARMACIE	ODONTOLOGIE
	Aix-Marseille	19		
	Nice	8		
<b>Sud-Ouest</b>	Bordeaux	18	10	
	Océan Indien	5		
	Toulouse	15		
	Limoges	5		
<b>Antilles-Guyane</b>	Antilles-Guyane	6	0	
<b>TOTAL</b>		<b>372</b>	<b>77</b>	<b>7</b>



# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 18 juillet 2016 fixant le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute au titre de l'année scolaire 2016-2017**

NOR : AFSH1620247A

Par arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 18 juillet 2016 :

Le nombre maximum d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute pour l'année scolaire 2016-2017 est fixé à 2 693, réparti dans les différentes régions comme suit :

Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine : 200 ;

Aquitaine-Limousin – Poitou-Charentes : 238 ;

Auvergne – Rhône-Alpes : 270 ;

Bourgogne – Franche-Comté : 160 ;

Bretagne : 114 ;

Centre – Val de Loire : 90 ;

Corse : 3 ;

Ile-de-France : 643 ;

Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées : 171 ;

Nord-Pas-de-Calais – Picardie : 280 ;

Normandie : 161 ;

Pays de la Loire : 130 ;

Provence-Alpes-Côte d'Azur : 190 ;

Martinique : 23 ;

La Réunion : 20.

Le nombre de places réservées aux sportifs de haut niveau bénéficiant d'une dérogation d'accès à la formation et défini à l'article 2 de l'arrêté du 26 août 2010 relatif aux dispenses d'épreuves accordées aux sportifs de haut niveau pour l'admission dans les instituts de formation en pédicurie-podologie, en ergothérapie, en psychomotricité et aux modalités spécifiques d'admission dans les instituts de formation en masso-kinésithérapie est réparti comme suit :

10 places à l'institut de Saint-Maurice (94) ;

20 places dans les autres instituts de formation.

Les instituts de formation en masso-kinésithérapie pour déficients visuels ne sont pas concernés par le présent arrêté.

Dijon, le 19 septembre 2016

Le Président de l'Université

à

Mesdames et Messieurs les membres de la  
communauté universitaire



**Direction générale des services**

**Service hygiène et sécurité**

**Pôle Patrimoine**

**Pôle des affaires juridiques et institutionnelles**

**☎ 03.80.39.50.13**

***E-mail : [direction.generale.des.services@u-bourgogne.fr](mailto:direction.generale.des.services@u-bourgogne.fr)***

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que le niveau « vigipirate » renforcé est maintenu sur le territoire national à l'exception de l'Île-de-France et des Alpes-Maritimes qui restent au niveau « alerte attentat ».

Pour l'Université, je rappelle les consignes de sécurité qui doivent être strictement observées.

J'attire déjà votre attention sur le respect de deux dispositions principales desquelles découlent toutes les mesures mises en œuvre :

- la surveillance et le contrôle des rassemblements : à cette occasion, je précise à nouveau que l'interdiction des rassemblements de grande ampleur peut être prononcée, en fonction de leur appréciation, par les autorités préfectorales,
- le contrôle des accès des personnes, des véhicules et des objets entrants.

A partir de ces deux dispositions, les modalités suivantes doivent être appliquées :

- Des rondes de surveillance sont organisées mais surtout il est impératif qu'elles soient accompagnées des bons réflexes à adopter pour repérer les attitudes et les situations inhabituelles et je vous invite à renforcer votre vigilance sur les points suivants :
  - o Le dépôt de sacs, de colis ou effets personnels sur les campus est strictement interdit,
  - o Aucun colis non identifié ne doit être accepté dans les composantes et les services (livraison non attendue ou dont le destinataire n'est pas clairement identifié),
  - o Tout colis suspect ou abandonné doit être signalé immédiatement, ainsi que tout comportement suspect,
  - o Il en va de même pour tout véhicule suspect sur le campus : stationnement prolongé, comportement des occupants et moteur tournant en stationnement,
  - o Attitude laissant supposer un repérage : allées et venues, observation prolongée.



**En cas de confrontation à une de ces situations, il convient de la signaler immédiatement (voir liste annexée par bâtiment des contacts téléphoniques)**

- Les issues des bâtiments sont impérativement fermées dès la fin des enseignements. S'agissant des personnels, les fiches de déclaration pour le travail en dehors des heures d'ouverture ont été amplement diffusées. Il faut donc s'y référer et les utiliser. Durant les heures d'ouverture, les accès sont limités tout en respectant les consignes de sécurité.
- Chaque membre du personnel ou étudiant doit avoir sur lui sa carte multiservice et/ou ses papiers d'identité ou à défaut, pouvoir justifier de sa présence dans les locaux de l'Université. Les services de l'Université ou la société de surveillance peuvent donc demander la présentation de ces éléments à tout moment et ponctuellement aux entrées des sites et bâtiments lors d'opérations de contrôle. Les modalités de ce contrôle seront précisées avec chaque responsable administratif.
- Il convient de rappeler aussi à chaque missionnaire qu'il doit se conformer strictement à la procédure pour les missions. La consultation systématique du site « conseils aux voyageurs » <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> du ministère des affaires étrangères s'impose ainsi que l'inscription sur l'application Ariane.
- Ceci est également un rappel : toute manifestation publique et associative, organisée sur un site de l'université de Bourgogne et répondant à l'un de ces trois critères – participation de plus de 300 personnes et/ou dont l'objet peut revêtir une sensibilité particulière au vu du contexte et/ou présence de personnalités - doit être signalée à la direction générale des services deux mois au préalable. La déclaration doit être systématique en vue de l'envoi à la Préfecture,
- La sécurisation a été renforcée pour les systèmes d'information. Des consignes viennent de nous parvenir et vont être diffusées aux correspondants informatiques.

D'autres mesures de protection sont en cours d'étude. Dans l'immédiat, je vous rappelle que les personnes équipées d'un smartphone peuvent accéder à l'application gouvernementale « Système d'alerte et d'information des populations » (SAIP). Cette première version permet d'être alerté en cas de suspicion d'attentat ou d'événement exceptionnel susceptible de résulter d'un attentat.

Ces mesures peuvent entraîner quelques désagréments dans le fonctionnement et l'organisation quotidienne mais elles sont nécessaires pour assurer la sécurité de tous. Nous remercions chacun d'entre vous pour sa collaboration dans leur mise en œuvre.

Le Président de l'université

Alain Bonnin

PJ : liste par bâtiment des contacts téléphoniques

## COMPTE-RENDU DU COMITE PEDAGOGIQUE MEDECINE SEANCE DU 13 Septembre 2016

Les membres du comité pédagogique se réunissent en séance le **mardi 13 Septembre 2016, à 17h15 en salle R01** Ferdinand Cabanne, sous la présidence du Professeur F. HUET.

### **Membres Enseignants présents :**

Mme S. Bechoua, L. Duvillard  
MM S. Audia, JN. Beis, Y. Béjot, B. Bonin, P. Bonniaud, PE. Charles, H. Devilliers, S. Ladoire, P. Ortega-Deballon, JM. Rebibou

### **Membres étudiants présents :**

Mme E. Atlan, B. Cluzel  
MM M. Cotte, V. Lefebvre, N. Renardet, P. Richebourg

### **Membres invités présents :**

Mmes V. Charvolin, B. Gaubil, C. Tournay-Dupont  
MM. J.-P. Quenot

### **Membres excusés :**

Mme S. Lemaire  
MM C. Coutant, P. Ornetti,

### **Membres Absents:**

Mmes M. Andre, AL Atchia ; K. Goueslard, J. Gressard, E. Kohli, M. Sovcik  
MM E. Baulot, M. Binet, D. Carnet, S. Douvier, J.-F. Gerard-Varet, M. Maynadie, L. Piroth, J. Plassard, P. Walker

## ORDRE DU JOUR

- I- **Conversion du DU gestion des risques en Module Optionnel (MM2) - (J-P Quenot)**
  
- II- **Informations générales**
  - Point sur les inscriptions
  - Résultats ECNi juin 2016
  - Commission auditeurs du 20 juillet 2016
  - Problème de stationnement
  
- III- **Maïeutique (V. Charvolin)**
  - Modifications Fiches filières C2i
  - Suppression AJAC UE12
  - Modalités de validation du certificat de synthèse clinique
  - Descriptif des enseignements comportant le type d'évaluation et la durée de l'épreuve
  
- IV- **Point étudiants**
  
- V- **1<sup>er</sup> Cycle PC2-PC3**
  - Nouvelle dénomination UE optionnelle « médecine et Religion »
  - Point sur les compensations entre 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> session
  - Evaluation des enseignements et des stages de PC3
  - CC sur tablette pour 2017-2018
  
- VI- **2<sup>ème</sup> cycle (MM1-MM2-MM3)**
  - Médecine préventive : visite annuelle et obligation de vaccins
  - Modification Fiche Filière (C2i)
  - Module ECG MM1 : nouvel enseignant
  - Module ECG MM2 : ouverture
  - Evaluation des terrains de stage
  - Certificat de compétence clinique : nouvelle grille proposée par l'anemf
  
- VII- **Questions diverses**
  - Le Numérique en Santé : PLUBEL : quelles possibilités ? quelle formation ?

# **COMPTE RENDU DU COMITE PEDAGOGIQUE MEDECINE**

## **DU 13 SEPTEMBRE 2016**

En préambule, Monsieur le Doyen donne quelques informations :

- Le contexte de contrainte budgétaire implique que l'UFR n'a plus les moyens à l'heure actuelle de payer l'ensemble des heures complémentaires sollicitées par les enseignants du 3<sup>ème</sup> cycle. S'y ajoutent les dépenses supplémentaires occasionnées par le plan Vigipirate. A la rentrée prochaine se mettra par ailleurs en place la réforme du 3<sup>e</sup> cycle, qui impliquera de nombreuses heures d'enseignement.
- Il souligne l'arrivée d'une nouvelle responsable de scolarité, Béatrice Gaubil, en remplacement de Madame Diémand, à qui il souhaite la bienvenue.

### **I – Conversion du DU gestion des risques en UE optionnelle (MM2)**

Le Pr Quenot est invité à présenter son projet d'UE optionnelle Gestion des risques à destination des MM2.

Actuellement, ce DU compte une dizaine de participants (cadres administratifs, médecins, pharmaciens, biomédicaux...). Il s'agirait de le proposer aux étudiants en médecine, aux personnels hospitaliers, pharmaciens, biomédicaux sous un format plus court et didactique (30h). Selon le Pr Quenot, la gestion des risques dépasse en effet la vigilance et il paraît adapté de la transformer en UE.

Monsieur Huet précise qu'idéalement l'enseignement est à placer en MM2, reste à définir sur quel bloc. Il faudrait également le proposer aux étudiantes en maïeutique.

Par contre, une UE optionnelle ne concerne que la formation initiale. Il faudrait donc transformer le DU en attestation universitaire, pour continuer à toucher l'actuel public de professionnels du DU.

Le Pr Quenot retravaillera la maquette pour une ouverture de cet enseignement à compter de 2017-2018. Question des étudiants : Monsieur Quenot a demandé à ce que les étudiants de son service prennent leur garde à 17h30 mais certains ne finissent leur stage qu'à 18h, les étudiants seront-ils pénalisés s'ils ne sont pas présents à 17h30? Monsieur Quenot répond qu'il vaut mieux arriver à 17h30 car c'est la transmission de garde, c'est important et pédagogique mais si les étudiants ont des obligations, ils ne seront pas pénalisés.

### **II – Informations générales**

#### **❖ Point sur les inscriptions (Cf Annexe 1)**

Monsieur le Doyen précise qu'il y a plus de 5200 inscriptions au total et que les chiffres commencent à se stabiliser. Les inscriptions en PACES ne sont pas à leur maximum, tous les étudiants de l'académie et hors académie dont PACES Dijon était le premier choix ont été pris. Il n'y a pas d'ouverture de la procédure complémentaire pour les candidats hors académie dont ce n'était pas le premier choix.

### ❖ **Résultats ECNI juin 2016 (Cf Annexe 2)**

Les chiffres sont significatifs. Les résultats de Dijon sont supérieurs aux résultats au niveau national en ce qui concerne les QI, et la LCA, et très proche pour les DCP. En queue de classement, on trouve ceux qui n'ont rien fait sur Sides.

On s'attendait à une vraie discrimination avec cette nouvelle formule d'ECN, mais force est de constater que ce n'est pas le cas. Une analyse est en cours sur l'incidence de la qualité des dossiers. Il y avait trop de questions faciles et trop de questions difficiles.

3 étudiants dijonnais figurent dans les 100 premiers, 33 dans les 1500 1<sup>ers</sup>, Dijon est 12<sup>ème</sup> au classement national.

Monsieur le Doyen fait une parenthèse pour parler d'une nouvelle pratique de contournement du système par le dispositif du CESP. En effet, deux étudiants ont passé un contrat en se positionnant sur la médecine générale. Puis ils ont négocié avec l'ARS et ont obtenu chacun un poste en cardiologie (l'un d'eux étant classé 5200<sup>ème</sup>), ce qui vient amputer les 5 postes qui devaient être ouverts à la procédure de choix nationale. Avec le dispositif CESP, l'étudiant s'engage sur le secteur déficitaire mais pas sur la spécialité. La procédure a été validée par l'ARS.

### ❖ **Commission des auditeurs du 20 juillet 2016**

Sur 17 étudiants intéressés, seuls 10 ont déposé un dossier. Il a été donné un avis favorable aux 10 demandeurs, qui étaient classés entre la place 4500 et la place 6699. Monsieur le Doyen est peu convaincu qu'ils seront mieux classés lors de leur 2<sup>ème</sup> tentative car ils n'ont aucune remise en cause de leur organisation. Il est probable que 2 ou 3 étudiant se trouvent mieux classés.

### ❖ **Stationnement**

Monsieur Huet évoque un courrier de la direction générale des services du 9 septembre, adressé à l'ensemble de la communauté universitaire, relatif aux problèmes de stationnement. Il convient de se garer sur les emplacements signalés, sinon des sanctions s'appliqueront. Il n'y a pas de solution sur cette question du manque de places de stationnement.

### **III – Maïeutique (Cf Annexe 3)**

Des modifications sont apportées aux fiches filières de licence et master.

Licence : Des précisions sont apportées à l'UE 12 (MA2 et MA3). Celle-ci étant une UE cœur de métier, sa non validation par un étudiant ne peut faire bénéficier celui-ci du statut d'AJAC. Sa non validation entraîne donc automatiquement le redoublement.

Master :

- Dispositions identiques pour l'UE 12, affectée de 8 ECTS
- Le C2i reste en enseignement en licence, si la note est supérieure ou égale à 10, cela donne un bonus dans la moyenne générale en MA3... Mais le C2i est supprimé en MA5. De ce fait, l'UE 13 du semestre 9 devient une UE libre. Elle n'apporte donc plus de bonus au grade master.



- Semestre 10 : L'obtention du CSCT et le mémoire sont obligatoires pour valider le diplôme de sage-femme. Chacune de ces épreuves doit obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 pour être validée, sans compensation entre ces épreuves.

Des fiches récapitulantes pour chaque année les types d'évaluation et durées d'épreuves sont présentées au comité pédagogique. Elles ont pour but d'apporter une information complète aux étudiants sur les modalités d'évaluation des connaissances. Toutes les épreuves ont désormais une durée d'une heure. L'UE 13 ne comporte pas la durée de l'épreuve car tout dépend de l'UE, certaines sont validées uniquement par la présence par exemple.

#### **IV – Point étudiants (Cf Annexe 4)**

##### **❖ Calendrier des P2 :**

Les étudiants indiquent qu'auparavant, les PC2 n'avaient pas cours les vendredis. Ils avaient demandé un étalement mais ils constatent qu'il y a toujours des cours jusqu'au vendredi alors que les jeudis sont libres.

Le Pr Ortega-Deballon répond aux étudiants que le but est de faire du travail personnel, pas d'inciter au week-end. La semaine est déjà étalée puisque les cours finissent plus tôt, souvent à 16h, et cela ne concerne pas toute la promo. Il ne s'agit pas seulement de libérer des heures de cours, ce sont les modalités de travail dans l'enseignement supérieur. Le jour choisi pour l'allègement est justement le jeudi et pas le vendredi pour ne pas se déclarer en week-end dès le jeudi. Enfin, les TP de l'après-midi ne peuvent être déplacés au matin. Le Doyen ajoute que faire des trous dans l'emploi du temps de la semaine a pour but de laisser place au travail personnel comme cela se pratique déjà dans certaines universités étrangères. Il y a ainsi une véritable alternance de rythme. Pour le Pr Charles, la demande n'est pas légitime. Les étudiants indiquent qu'il ne s'agissait pour eux que d'optimiser leur temps, avoir plus de cours les matins pour pouvoir se rendre à la BU les après-midis.

##### **❖ Suppression des heures de cours avec achat d'un référentiel (livre) :**

A la remarque des étudiants selon lesquels il n'y a pas eu suffisamment d'informations concernant la suppression des heures de cours, le Pr Ortega-Deballon indique qu'il y a eu une heure en salle modulable consacrée à cette question devant tous les étudiants, assurée par lui-même et le Pr Maynadié.

Pour les étudiants, il y a eu des informations contradictoires par les professeurs. A cela, le Pr Ortega-Deballon répond que ce n'est pas le cas, certains enseignants ont dit qu'ils interrogeraient sur le cours. Pour Monsieur le Doyen, les étudiants sont trop scolaires, il faut qu'ils acquièrent des compétences mais pas dans la première ou dans la deuxième partie d'un livre. Les étudiants s'inquiètent quand même car les partiels eux portent sur le cours. Le Pr Ortega-Deballon précise alors qu'ils ne sont plus en PACES, il n'y a plus de concours. Le Pr Ladoire estime que certes les étudiants sont jeunes, mais ils doivent savoir sur quoi ils seront évalués.

Monsieur le Doyen conclut cette question en réaffirmant que les finances sont au plus bas. Chaque UFR a une dotation totale en heures de cours et chaque année nous allons perdre 1000h. En conséquence, ce sont des cours qui seront supprimés alors même que les contenus augmentent. On

assistera à une déconcentration des cours en 1<sup>er</sup> cycle et à la mise en place d'ED au 2<sup>e</sup> cycle. Si le dispositif est critiquable, ce sont des choix politiques. Dans toutes les universités se posent les mêmes questions. C'est une évolution de la pédagogie mais aussi une question financière. Les étudiants évoquent le coût d'achat des référentiels. Le Doyen précise qu'il s'agit par ce biais d'atténuer l'hétérogénéité qui existe d'une fac à l'autre et qu'un manuel acheté n'est jamais perdu, on l'utilise régulièrement au cours de sa carrière. L'avenir c'est le manuel numérique. La commission pédagogique nationale travaille en ce sens. La dimension coût est indiscutable. On ne peut demander aux enseignants de faire des photocopies alors qu'il existe un référentiel. Le problème reste le nombre d'ouvrages mis à la disposition des étudiants (20 à 30 actuellement à la BU). Enfin, si d'autres matières doivent passer sur le même mode, il y aura forcément un référentiel. L'objectif d'ici 2020 est la création d'une plateforme nationale gratuite à disposition des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle, avec accès libre aux référentiels.

❖ **Réunion de rentrée en P3 :**

Monsieur le Doyen précise qu'une seule journée est concernée par le 8h – 19h. Les autres jours, les cours se terminent à 17h-17h30. Il rappelle la règle qui est qu'il doit y avoir un stage de 400h minimum et que le texte dissocie le stage infirmier du stage de sémiologie. Il n'est pas question de revenir sur les 400h. Quant à la phrase inacceptable pour les étudiants, le Pr Ortega-Deballon, qui n'est pas celui qui l'a formulée, indique qu'elle a été prononcée dans un contexte d'obligation pour les étudiants de venir en stage même s'ils travaillent.

❖ **Retravailler le calendrier :**

Pour les étudiants il s'agit de proposer un stage en fin de PC2, en anticipation de PC3. Pour Monsieur Huet, on peut en effet penser à d'autres solutions mais attention le risque pourrait être de mettre en difficulté certains étudiants qui travaillent en mai-juin pour assurer financièrement l'année suivante. Ce à quoi les étudiants répondent qu'ils ne feront des propositions qu'avec l'avis de l'ensemble des étudiants.

MM1 : Réunion de rentrée : Monsieur le Doyen reconnaît qu'en effet il y a un manque qu'il va falloir combler très vite. Le responsable des MM1, le Pr Bonniaud, présent dans la salle, présente ses excuses pour cet oubli.

Lecture ECG : pour Monsieur le Doyen, la lecture ECG ne devrait pas être une option mais une UE obligatoire sauf que c'est impossible à hauteur de 30 heures. L'idée initiale était d'amorcer le dispositif par une procédure optionnelle. Il faut encore travailler pour que le dispositif satisfasse tout le monde et pas seulement ceux qui vont en cardiologie ou ceux qui ont la chance d'obtenir cette option. Une piste de réflexion peut être le e-learning avec une validation par un TP. Mais que fait-on en attendant le e-learning ? Il y a là un vrai besoin, dont il faut discuter avec le Pr Lorgis et le Dr Guenancia. Actuellement, le cours se déroule sous forme interactive, l'enseignant présente un tracé d'ECG, demande aux étudiants de l'interpréter, fait un exposé théorique puis passe au tracé suivant. L'enregistrement des cours actuels pourrait se faire dès à présent.

❖ **Absence des professeurs :**

Absence de l'enseignant devant traiter le cours du syndrome coronaire aigu. D'après les étudiants, le professeur, contacté le jour de son absence, a dit ne pas être au courant de ce cours. Monsieur le Doyen précise que le planning est envoyé 4 mois avant. Si la date ne convient pas à l'enseignant, il y a des possibilités pour modifier mais souvent aucune modification n'est demandée. Dans ce cas précis,

le professeur a oublié. Les étudiants ajoutent qu'ils l'ont contacté pour savoir quand il prévoyait de replacer son cours, demande sans réponse à ce jour.

❖ **Choix de stages MM3 :**

Les étudiants constatent un problème sur les règles fixées. Pour le Doyen, il y aurait une solution qui consisterait à couper les pôles à moitié ce qui permettrait de ne pas pénaliser les étudiants les moins bien classés. Le nombre de stages est connu peu de temps à l'avance, il faut trouver un système satisfaisant. Le Doyen propose de travailler sur cette question lors d'une prochaine commission des gardes. Un document explicatif sera élaboré et transmis à chaque enseignant avec la convocation pour le tirage des pôles de septembre et celui de mars.

❖ **Système de classement pour le choix des stages :**

A la proposition des étudiants de ne pas compter les notes des UE optionnelles pour le classement des stages, Monsieur le Doyen répond qu'en médecine chaque maladie est importante et qu'il faut trouver des solutions. Par conséquent, les UE, qu'elles soient optionnelles ou obligatoires, sont toutes importantes. La question est à l'étude et la réponse y sera apportée lors du prochain comité pédagogique. Dans tous les cas, le changement ne pourra se faire que pour l'année prochaine.

❖ **Conférences MM3 :**

Le Pr Bejot répond que les conférences sont en priorité organisées sur ce qui n'a pas été traité avant. Pour les maladies infectieuses, un créneau a été trouvé et cette conférence sera placée. Certains enseignants peuvent céder des créneaux, le problème devrait être traité.

❖ **BU médecine :**

Le Doyen précise qu'une nouvelle responsable vient d'arriver et que les demandes des étudiants lui seront transmises. Toutefois, il existe un fort syndicalisme chez les personnels de BU qui ne dépendent pas de l'UFR. De plus, l'état d'urgence impose des restrictions qui ne peuvent être contournées.

Toujours en raison de l'état d'urgence, la salle modulable ne pourra plus être ouverte en étude du soir, ce que les étudiants regrettent vivement.

**V – 1<sup>er</sup> cycle PC2 – PC3**

❖ **Nouvelle dénomination UE optionnelle « médecine et religion »**

Proposition du Pr Ortega-Deballon de modifier le nom de l'UE « Médecine et religion » contre « Médecine, spiritualité et religions ».

Monsieur le Doyen précise que si des étudiantes peuvent être voilées en cours et lors des examens, ce n'est pas possible à l'hôpital. Le voile est interdit dans les services. Le port d'un calot chirurgical en remplacement doit rester une solution exceptionnelle. Les étudiantes sont informées. Un médecin libéral peut porter le voile s'il le souhaite mais il ne peut pas porter le voile en stage de médecine générale précise le Pr Beis.

### ❖ Point sur les compensations entre 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> sessions

Pour mémoire, le Doyen rappelle que :

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements (UE) du semestre, affectées des coefficients. Le semestre est validé :

- Si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est  $\geq 10/20$
- Et si aucune UE n'a de note  $< 09/20$

Cette compensation s'effectue uniquement au sein d'une même session et d'un même semestre. Toutes les UE ajournées doivent être repassées à la session suivante.

Les étudiants ainsi ajournés à l'issue de la 1<sup>ère</sup> session (note d'une UE  $< 09/20$  ou moyenne générale  $< 10/20$ ), devront repasser en 2<sup>ème</sup> session toutes les UE pour lesquelles ils ont obtenu une note  $< 10/20$ . Cependant les notes de contrôle continu seront conservées, même lorsqu'elles sont  $< 10/20$ . Admis au semestre = Semestre validé (Les éléments appartenant au semestre validé ne doivent pas faire l'objet d'un rattrapage).

### ❖ Evaluation des enseignements et des stages de PC3

Le Pr Ortega-Deballon présente le compte-rendu de la rencontre avec Madame Perret (du CIPE) à propos des projets d'évaluation de l'enseignement dans notre UFR pour les 2 ans à venir.

- EVALUATION DES STAGES PC3 :

Le système en ligne utilisé en 2014/2015 sera réactivé, avec le même questionnaire anonyme. Il faut, en revanche, que le taux de remplissage du questionnaire par les étudiants à la fin de chaque stage puisse être augmenté, pour que l'évaluation soit la plus fiable possible. Le Pr Ortega-Deballon propose une validation du questionnaire en ligne (durée de remplissage  $< 5$  minutes), qui produise immédiatement un reçu papier ou pdf... et que ce reçu soit exigé pour valider le stage (collecte par la scolarité ou case à cocher par le tuteur de stage dans le rapport de stage, en indiquant que l'étudiant lui a bien montré un reçu prouvant qu'il a rempli son évaluation). Madame Perret va étudier s'il est techniquement possible de produire ce récépissé.

Les étudiants proposent plutôt une remise du questionnaire le jour du dernier examen pour l'évaluation des 4 stages suivis, car sur un an ils ont peur d'oublier. Monsieur le Doyen pense à internet. Le Pr Ortega-Deballon propose le dernier jour du stage au moment où l'étudiant fait son évaluation.

**DECISION : dernier jour de chaque stage (4 fois) – Envoi du questionnaire à la scolarité par l'étudiant**

- EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS DE PC2 ET PC3

Toutes les UE seront évaluées en 2016-2017 (en raison des changements introduits dès cette rentrée), et seulement la moitié en 2017/2018 (1<sup>er</sup> semestre de PC2 et 2<sup>ème</sup> de PC3). Un questionnaire papier produit par le CIPE pour chaque UE sera remis à tous les étudiants le jour du contrôle terminal, avant distribution des sujets d'examen. Il y aura trois versions différentes de ce questionnaire : le questionnaire « traditionnel » (celui utilisé les années précédentes) pour les UE qui n'ont pas été

modifiées ; le questionnaire « traditionnel modifié » pour les UE dans lesquelles il y a eu une petite réduction horaire (juste pour signaler aux étudiants qu'il y a eu cette réduction et savoir s'ils ressentent le besoin de plus d'heures sur certains thèmes) ; et le « questionnaire pédagogie inversée » pour les UE 4 et 6 de PC2 (ou la réduction a été plus importante ).

#### ❖ **Evaluation des enseignements et des stages du DFASM**

- EVALUATION DES STAGES DU DFASM (MM1, MM2 et MM3)

Il s'agit d'un dossier auquel il faut s'atteler. Le Pr Ortega-Deballon et Madame Perret vont regarder si d'autres facs de médecine ont des modèles « tout prêt » pour l'évaluation des stages (Le Pr Ortega-Deballon en France, Madame Perret avec ses contacts canadiens, suisses et belges). Le sujet a été abordé récemment à la Commission Nationale de la Pédagogie de la Conférence des Doyens. Une mise en commun de tous ces documents est prévue pour le 15 novembre, pour un travail de concrétisation avec le responsable des stages de 2<sup>e</sup> cycle.

- EVALUATION DES COURS DU DFASM : Les résultats de l'ECN font office d'évaluation.

#### ❖ **Contrôle continu sur tablette pour 2017 – 2018**

Le Pr Ortega-Deballon demande si la faculté souhaite s'engager en ce sens et s'il faut une préparation des étudiants. Pour le Doyen, il faut d'abord vérifier la faisabilité matérielle : disponibilité des salles et des tablettes. Les étudiants se demandent si cela va générer des coûts supplémentaires compte tenu de l'augmentation du nombre d'étudiants supplémentaires qui utiliseraient la plateforme mais Monsieur Le Doyen répond par la négative. Il faut donc réfléchir à la question.

### **VI – 2<sup>ème</sup> cycle MM1 – MM2 – MM3**

#### ❖ **Modification de la fiche filière (C2i) (Cf Annexe 5)**

Le C2i devient un module optionnel en 2<sup>ème</sup> cycle. La fiche filière est donc modifiée en ce sens. Le C2i aura une valeur de 2 ECTS comme les autres optionnelles, l'évaluation se fera par une heure d'examen écrit et 1 heure d'examen pratique.

En ce qui concerne le C2i niveau 1 en 1<sup>er</sup> cycle, le dispositif de correction des épreuves par les chefs de clinique est mis en place (une réunion a eu lieu en présence de Monsieur Legrand et de Monsieur le Doyen). Les chefs de clinique auront à corriger chacun 70 copies par an. La correction ne présente pas de difficulté technique, les réponses attendues sont OUI ou NON. Au cas où une copie aurait « 0 », Monsieur Legrand procédera à une nouvelle correction.

#### ❖ **Médecine préventive**

La visite médicale est obligatoire de façon **annuelle**. La médecine préventive indique à l'UFR que de nombreux étudiants ne sont pas à jour : 27% en MM1, 60% en MM2 et 64% en MM3. Monsieur le Doyen demande aux représentants des étudiants de rappeler cette obligation à leurs collègues. Il attire l'attention sur le risque encouru par ces étudiants de ne plus pouvoir s'inscrire et/ou de ne plus pouvoir aller en stage si la situation devait perdurer. Il rappelle qu'une contre-indication à la vaccination contre

l'hépatite B correspond à une inaptitude à une orientation vers les professions médicales. Or certains étudiants n'ont jamais mis les pieds à la médecine préventive depuis leur entrée en PACES.

❖ **Certificat de compétence clinique : nouvelle grille proposée par l'ANEMF (Cf Annexe 6)**

La grille d'évaluation proposée par l'ANEMF est présentée aux membres du comité. Une grille propre à l'UFR, élaborée par le Pr Béjot, avait été adoptée en 2015. Elle regroupait les principes de déroulé de la consultation exposés dans la grilles de l'ANEMF, mais cette dernière est beaucoup trop détaillée. C'est un document idéal théoriquement mais qui n'a aucune chance d'être appliqué concrètement. Elle comprend notamment des éléments qui ne sont pas à rechercher systématiquement lors d'une consultation (ex : annonce de diagnostic grave !). Si l'on met « 0 » sur un tel élément, cela pénaliserait l'étudiant. Pour Monsieur Huet cette grille est inapplicable. La grille utilisée actuellement couvre tout ce qu'il y a dans celle proposée par les étudiants et ne pose aucune difficulté dans son application. Les étudiants précisent que ce qu'ils veulent c'est savoir ce qui a été satisfaisant ou non durant leur stage. Le Pr Ortega-Deballon propose, qu'au cours du parcours, un des stages soit évalué avec la grille de l'UFR utilisée l'an dernier pour l'évaluation des cours par les étudiants.

**VII - Questions diverses**

❖ **Le numérique en santé : PLUBEL : quelles possibilités ? Quelle formation ?**

Le Pr Ortega-Deballon estime que la plateforme Plubel est trop peu utilisée, très peu intuitive et qu'il conviendrait de former les enseignants à son utilisation. Il est proposé de demander à Mathieu Guerriaud de bien vouloir faire une présentation détaillée lors de la prochaine assemblée générale des enseignants.

❖ **Réforme du 3<sup>ème</sup> cycle**

Monsieur le Doyen indique que dans le cadre de la réforme du 3<sup>ème</sup> cycle, il est prévu que chaque étudiant dispose d'un port folio numérique dans lequel sera consignée la totalité des actes qu'il aura effectué au cours de son internat. Il y a déjà des exemples sur Sides.

❖ **UE optionnelle cardio-métabolique PC3**

Les étudiants précisent qu'ils ont été prévenus par mail que l'option cardio-métabolique ne sera pas ouverte cette année en P3. En conséquence ne leur restait comme choix que les UE L'enfant et Biologie moléculaire. Ceux qui avaient suivi L'enfant en PC2 ne pouvaient donc plus choisir que Biologie moléculaire.

L'UE Recherche est ouverte en optionnelle au premier semestre en PC3 seulement, s'il reste des places non pourvues au titre de l'UE Recherche (limite 30 places maximum). L'UE est ouverte depuis 2 ans.

L'enseignant a décidé de ne pas l'ouvrir en optionnelle car il ne reste que 2 places pour 12 candidats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

## BUDGET 2016 BR 3 POLITIQUE

## DEPENSES

N° CF	Intitulé	soit			Total
		Fct.	Pers.	Equipt	
41E90	Dépenses Pédagogiques Communes	-12 123,00	15 824,00		3 701,00
41L03	Logistique de l'UFR	-384,00			-384,00
41R01C	CELLIMAP	-3 740,00			-3 740,00
41R01F	LAP	-303,00			-303,00
41R02	U866 LNC Mutualisation	2 000,00			2 000,00
41R02B	U866 - équipe Ghiringhelli/Delva/Garrido	2 614,00	9 156,00		11 770,00
41R02E	U866- équipe Lagrost	2 065,00			2 065,00
41R03	CEP	263,00			263,00
41R09	GAD	1 966,00	500,00		2 466,00
41R02Y	U866 - conventions		45 000,00	10 620,00	55 620,00
41R09Y	GAD - conventions		-6 882,00		-6 882,00
41R11	DERTECH		16 594,00		16 594,00
41R11Y	DERTECH - Conventions		21 400,00		21 400,00
41E13.	Master AQPS	-600,00			-600,00
77JSPE	HEURES COMPLEMENTAIRES		818,00		818,00
41D99	Réservoir	7 873,00			7 873,00
		-369,00	102 410,00	10 620,00	112 661,00

par masse	Fonctionnement :	-369,00	écart recettes/crédits
	Personnel :	102 410,00	2 124,00
	Equipement :	10 620,00	soit prélèvement R11
<b>TOTAL</b>		<b>112 661,00</b>	moins autres crédits ouverts sur recettes



Nom	UB	Date vote conseil UFR	Date vote CA	Nature	Type	Désignation	Désignation complémentaires	Tarif HT en €	Date début validité	Date fin validité
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>TARIFS SUPPLEMENTAIRES CYTOMETRIE</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE				PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	Adoption d'une remise de 25% sur le devis destiné au Professeur Ghiringhelli - Prestations du 2éme trimesztre 2016 sur la base des tarifs votés au CA du 17 mars 2016				
UFR SCIENCES DE SANTE				PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	Montant initial HT : 15793,20- tarif remisé :		11 844,90	vote CA	
UFR SCIENCES DE SANTE				PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>TARIFS SUPPLEMENTAIRES CELLIMAP - Plateforme Imagerie cellulaire</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE				PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	Tarifs pour les équipes de l'U866 et les laboratoires de l'UBFC				
UFR SCIENCES DE SANTE				PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	Microscopie électronique				
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	Acquisition d'images sur le Tem de l'INRA - l'heure		55,00	vote CA	
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>TARIFS REVISES CLIPP</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE				PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>COMUE -UBFC</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>Gestion des échantillons et des données</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* gestion et stockage des échantillons et des données -		50,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* pré-analytique (gel 1D 10 puits, extraction de protéines, précipitation, purification, dosage protéique) -		200,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>Analyse des échantillons : MALDI</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	*digestion des protéines plus analyse de contrôle MALDI-TOF - 1 échantillon		22,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* digestion des protéines plus analyse MALDI-TOF - 1 MS par échantillon , jusqu'à 6 MS /MS selon les possibilités, interrogation dans les banques de données		33,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	*identification de micro-organismes par BioTyper : 1 colonie(bactérie, levure) déposée sur cible en triplicate ,analyse MALDI-TOF, interrogation dans les banques de données -		10,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>Analyse des échantillons :NanoLC/ESI-Trap</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	*analyse qualitative en couplage nanoLC- MS/MS (Orbitrap) : 1 échantillon en simplicate + 1 CQ + blancs entre chaque échantillon et interrogation dans les banques de données -		150,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* analyse quantitative label-free en couplage nanoLC-MS/MS (Orbitrap) : 1 échantillon en triplicate ( ou 3 réplicats biologiques injectés en une seule fois) + 1 CQ + blancs entre chaque échantillon et interrogation dans les banques de données		250,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>Analyse des échantillons : MS sur biopuces après SPR</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* digestion des protéines + analyse de contrôle MALDI-TOF - 1 spot -		15,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* digestion des protéines + analyse MALDI-TOF/TOF : 1 MS par spot , jusqu'à 6 MS/MS selon les possibilités, interrogation dans les banques de données -		20,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* analyses qualitatives en couplage nanoLC/MS/MS (Orbitrap) : 1 spot + 1CQ + blanc entre chaque échantillon et interrogation dans les banques de données -		250,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>Analyse de données</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* fouille de données (recherche de modifications, création base de données spécifiques, génération de tableaux pour la comparaison de plusieurs conditions) : la 1/2 journée		250,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>Analyse statistique de données</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* traitement des spectres avant analyse statistique : normalisation, alignement -		125,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* analyse différentielle des données de protéomique pour la recherche de protéines spécifiques - Comparaison de 2 groupes -		1 250,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* analyse statistique de données de grande dimension autre que protéomique ( ex : génome, transcriptions , etc ...) - la 1/2 journée		200,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>Analyse bioinformatique des données</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* analyse bioinformatique sur la base d'une liste de marqueurs d'intérêt-		1 000,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>HORS COMUE -UBFC</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>PUBLIC</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>Gestion des échantillons et des données</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* gestion et stockage des échantillons et des données -		75,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* pré-analytique (gel 1D 10 puits, extraction de protéines, précipitation, purification, dosage protéique) -		300,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>Analyse des échantillons : MALDI</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	*digestion des protéines plus analyse de contrôle MALDI-TOF - 1 échantillon		33,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* digestion des protéines plus analyse MALDI-TOF - 1 MS par échantillon , jusqu'à 6 MS /MS selon les possibilités, interrogation dans les banques de données		44,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	*identification de micro-organismes par BioTyper : 1 colonie(bactérie, levure) déposée sur cible en triplicate ,analyse MALDI-TOF, interrogation dans les banques de données -		15,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>Analyse des échantillons :NanoLC/ESI-Trap</b>				

Nom	UB	Date vote conseil UFR	Date vote CA	Nature	Type	Désignation	Désignation complémentaires	Tarif HT en €	Date début validité	Date fin validité
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	*analyse qualitative en couplage nanoLC- MS/MS (Orbitrap) : 1 échantillon en simplicate + 1 CQ + blancs entre chaque échantillon et interrogation dans les banques de données -		200,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* analyse quantitative label-free en couplage nanoLC-MS/MS (Orbitrap) : 1 échantillon en triplicate ( ou 3 réplicats biologiques injectés en une seule fois) + 1 CQ + blancs entre chaque échantillon et interrogation dans les banques de données		380,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>Analyse des échantillons : MS sur biopuces après SPR</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* digestion des protéines + analyse de contrôle MALDI-TOF - 1 spot -		22,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* digestion des protéines + analyse MALDI-TOF/TOF : 1 MS par spot , jusqu'à 6 MS/MS selon les possibilités, interrogation dans les banques de données -		30,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* analyses qualitatives en couplage nanoLC/MS/MS (Orbitrap) : 1 spot + 1CQ + blanc entre chaque échantillon et interrogation dans les banques de données -		380,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>Analyse de données</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* fouille de données (recherche de modifications, création base de données spécifiques, génération de tableaux pour la comparaison de plusieurs conditions) : la 1/2 journée		350,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>Analyse statistique de données</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* traitement des spectres avant analyse statistique : normalisation, alignement -		200,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* analyse différentielle des données de protéomique pour la recherche de protéines spécifiques - Comparaison de 2 groupes -		1 500,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* analyse statistique de données de grande dimension autre que protéomique ( ex : génome, transcriptions , etc ...) - la 1/2 journée		300,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>Analyse bioinformatique des données</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* analyse bioinformatique sur la base d'une liste de marqueurs d'intérêt-		1 500,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>PRIVE</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>Gestion des échantillons et des données</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* gestion et stockage des échantillons et des données -		100,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* pré-analytique (gel 1D 10 puits, extraction de protéines, précipitation, purification, dosage protéique) -		400,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>Analyse des échantillons : MALDI</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	*digestion des protéines plus analyse de contrôle MALDI-TOF - 1 échantillon		44,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* digestion des protéines plus analyse MALDI-TOF - 1 MS par échantillon , jusqu'à 6 MS /MS selon les possibilités, interrogation dans les banques de données		55,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	*identification de micro-organismes par BioTyper : 1 colonie(bactérie, levure) déposée sur cible en triplicate ,analyse MALDI-TOF, interrogation dans les banques de données -		20,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>Analyse des échantillons :NanoLC/ESI-Trap</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	*analyse qualitative en couplage nanoLC- MS/MS (Orbitrap) : 1 échantillon en simplicate + 1 CQ + blancs entre chaque échantillon et interrogation dans les banques de données -		300,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* analyse quantitative label-free en couplage nanoLC-MS/MS (Orbitrap) : 1 échantillon en triplicate ( ou 3 réplicats biologiques injectés en une seule fois) + 1 CQ + blancs entre chaque échantillon et interrogation dans les banques de données		500,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>Analyse des échantillons : MS sur biopuces après SPR</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* digestion des protéines + analyse de contrôle MALDI-TOF - 1 spot -		30,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* digestion des protéines + analyse MALDI-TOF/TOF : 1 MS par spot , jusqu'à 6 MS/MS selon les possibilités, interrogation dans les banques de données -		40,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* analyses qualitatives en couplage nanoLC/MS/MS (Orbitrap) : 1 spot + 1CQ + blanc entre chaque échantillon et interrogation dans les banques de données -		500,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>Analyse de données</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* fouille de données (recherche de modifications, création base de données spécifiques, génération de tableaux pour la comparaison de plusieurs conditions) : la 1/2 journée		500,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>Analyse statistique de données</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* traitement des spectres avant analyse statistique : normalisation, alignement -		300,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* analyse différentielle des données de protéomique pour la recherche de protéines spécifiques - Comparaison de 2 groupes -		2 500,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* analyse statistique de données de grande dimension autre que protéomique ( ex : génome, transcriptions , etc ...) - la 1/2 journée		400,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	<b>Analyse bioinformatique des données</b>				
UFR SCIENCES DE SANTE	41			PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* analyse bioinformatique sur la base d'une liste de marqueurs d'intérêt-		2 000,00		

# ORDRE DU JOUR – CONSEIL UFR – 20 SEPTEMBRE 2016

## LES RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

### **MASTER SPE – parcours PMP :**

- Mme GOUESLARD remplace Mme CHARVOLIN

### **DU ECHOGRAPHIE ET TECHNIQUES ULTRA SONORES**

- M LOFFROY remplace M KRAUSE

# ORDRE DU JOUR

## MODIFICATIONS FORMATIONS

### **DU CONDUITE ABUS DEPENDANCE**

- RP : M TROJAK
- Modification de l'intitulé : DU Addictologie Générale

# TARIF UNIQUE POUR LES DU / DU

## LES DROITS NATIONAUX

A l'issue de la dernière commission de la pédagogie de l'université, les responsables de la cellule APOGEE souhaitent que sur les dossiers d'habilitation figurent :

- **Les droits administratifs** (votés chaque année par le ministère)
- **Les droits pédagogiques** (spécifiques à chaque formation)

Le tarif concernant les droits administratifs pour les DU et DIU n'est pas mentionné sur l'arrêté ministériel.

- Lors de la mise en place de l'UMDPCS, son comité ainsi que le conseil d'UFR avaient validé **le tarif unique équivalent au tarif correspondant au niveau licence (189,10€ : 184€ + 5,10€ (médecine préventive))**.
- Nous souhaitons confirmer notre politique d'appliquer ce **tarif unique pour les DU/DIU**.